

202.3 96EV

SYNTHESIS REPORT

**FORWARD LOOKING ASSESSMENT (FLA) ON  
THE IMPLEMENTATION OF THE ACTION PROGRAMME  
ON DRINKING WATER AND SANITATION**

**FRESH WATER RESOURCES, A MATTER OF GLOBAL CONCERN**

**FRENCH - translation**

**(Courtesy-translation)**

*Library*  
IRC International Water  
and Sanitation Centre  
Tel.: +31 70 30 889 80  
Fax: +31 70 35 899 84

(The English version of the synthesis-report is the original and official version).

202.3.96EV-13762

## RAPPORT DE SYNTHÈSE

### EVALUATION PAR ANTICIPATION DE LA RÉALISATION D'UN PROGRAMME D'ACTION SUR L'EAU POTABLE ET L'ASSAINISSEMENT

#### LES RESSOURCES EN EAU POTABLE: UNE QUESTION D'INTERET MONDIAL

"Notre tâche est de trouver des moyens pour aider nos gouvernements à mettre en application le Chapitre 18 de l'Agenda 21." (Déclaration des Ministres de Noordwijk, mai 1994)

"27. Malgré tous les appels à agir, lancés depuis le Programme d'Action de Mar del Plata, adopté par la Conférence des Nations Unies tenue sur le thème de l'eau en 1977, la situation concernant l'approvisionnement en eau urbaine et l'assainissement s'est, depuis cette date, régulièrement détériorée. Elle est particulièrement alarmante en ce qui concerne le manque d'intérêt porté à l'assainissement et l'attention insuffisante apportée à la pollution provenant des déchets urbains."

"35. Un apport massif de moyens financiers est particulièrement nécessaire pour garantir l'assainissement de zones urbaines et rurales ainsi que le traitement d'effluents polluant les rivières et les nappes phréatiques... La décharge d'eaux d'égout non traitées constitue une menace très sérieuse pour le développement viable à long terme de bon nombre de rivières et de nappes souterraines. Sauf la prise d'urgence de mesures efficaces, le manque d'attention portée à l'assainissement et au traitement des eaux usées peut entraîner des conséquences désastreuses pour la santé et l'environnement, assorties d'implications à l'échelle mondiale." (Le Secrétaire général des Nations Unies, dans son rapport présenté à la Cinquantième Session de

LIBRARY IRC  
PO Box 93190, 2509 AD THE HAGUE  
Tel.: +31 70 30 689 80  
Fax: +31 70 35 899 64

BARCODE: 13762  
LO: 202.3 96EV

l'Assemblée Générale du 8 juin 1995 (A/50/213-E/1995/87; paragraphes 27 et 35)).

## **0. Table des matières**

### **1. Résumé**

### **2. Mise en application de l'Agenda 21, une urgence**

#### 2.1 Evaluation par anticipation

#### 2.2 Organisation de l'évaluation par anticipation

#### 2.3 Structure du présent rapport de synthèse

### **3. Méthodes**

#### 3.1 Instruments

##### 3.1.1 Questionnaire

#### 3.2 Organisation des visites de pays

##### 3.2.1 Critères de sélection des pays

##### 3.2.2 Sélection et organisation des visites

### **4. Résultats du questionnaire**

4.1 Objectif 1:        Evaluer le degré d'incidence et l'influence exercée par des propositions du Programme d'Action, sur les stratégies et les objectifs nationaux. Sont abordés dans ce contexte les développements sectoriels clés enregistrés depuis la Conférence.

#### 4.1.1 Généralités

#### 4.1.2 Problèmes spécifiques

#### 4.1.3 Impressions immédiates des participants à la Conférence des ministres

4.2 Objectif 2:        Evaluer, à partir d'indicateurs ou d'objectifs spécifiques, les progrès réalisés depuis la Conférence des ministres au niveau de la réalisation effective du Programme d'Action, tout particulièrement à l'échelle nationale.

#### 4.2.1 Sensibilisation de l'opinion publique et mobilisation

sociale

4.2.2 Approches de partenariat

4.2.3 Gestion des ressources en eau

4.2.4 Systèmes de contrôle

4.2.5 Mise en oeuvre de politiques de tarification et de recouvrement des frais engagés

4.3 Objectif 3: Identifier et évaluer les problèmes d'envergure régionale ou internationale, à la fois en tant que contributions considérables aux stratégies mondiales et en tant que promotion du soutien international apporté à la réalisation à l'échelle de chaque pays.

4.3.1 Adéquation des réseaux internationaux et des échanges d'informations

4.3.2 Rapports nationaux à la CSD (Commission for Sustainable Development)

4.3.3 Participation à la coopération régionale entre les pays

4.4 Objectif 4: Evaluer la mesure dans laquelle les programmes des bureaux internationaux de soutien:  
(i) facilitent effectivement la gestion intégrée des ressources en eau et le renforcement d'institutions nationales; et (ii) proposent effectivement des mécanismes de prêt et d'élaboration de programmes qui tiennent nécessairement compte de la crise en matière d'approvisionnement en eau et d'assainissement de l'environnement.

## 5. Visites de pays

5.1 Quelques développements essentiels dans les pays visités

Sénégal

Pologne

Ouzbékistan

Tanzanie

Indonésie

Namibie

Philippines

République Populaire de Chine

Mexique

Brésil

Jordanie

5.2 Problèmes génériques soulevés lors des visites de pays

5.2.a Population concernée par les installations d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement

5.2.b Approches participatives

5.2.c Gestion des ressources en eau et approche intégrée

5.2.d Partenariat

5.2.e Recouvrement des frais engagés et tarification

5.2.f Gestion de la demande

5.2.g Echanges et utilisation des informations

5.2.h Constitution de capacités

5.2.i Technologie

5.2.j Rôle de bureaux de soutien externes

5.2.k Agenda 21

## **6. Résultats et conclusions**

6.1 Généralités

6.2 Réalisation du Programme d'Action

6.2.1 L'eau et les hommes - susciter un partenariat et un changement de comportement

6.2.2 L'eau, la santé et l'environnement - intégrer la politique en matière d'eau

6.2.3 L'eau et les institutions - organiser la prestation de services

6.2.4 L'eau et la mobilisation de moyens financiers - créer un patrimoine pour l'avenir

6.2.5 L'eau et le monde - encourager un soutien international

## **7. Recommandations**

# EVALUATION PAR ANTICIPATION DE LA REALISATION D'UN PROGRAMME D'ACTION SUR L'EAU POTABLE ET L'ASSAINISSEMENT

## RESUME

La présente évaluation par anticipation a été réalisée à l'initiative des quatre gouvernements promoteurs (les Pays-Bas, la France, le Maroc et la Tunisie), dans le prolongement de la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (CNUED), tenue en 1992 sur le thème de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement de l'environnement. Elle a pour objectif de fournir à la CSD (Commission for Sustainable Development) une image mondiale actualisée des activités entreprises par les pays en voie de développement et les bureaux de soutien externes, pour réaliser le Programme d'Action élaboré par les ministres à l'occasion de la Conférence des ministres sur l'eau potable et l'assainissement de l'environnement en mars 1994, et approuvé par la CSD lors de sa seconde session en mai 1994. Cette image a été traduite ensuite en recommandations visant à accélérer le processus de réalisation des objectifs fixés au Chapitre 18 de l'Agenda 21.

L'évaluation par anticipation s'appuie sur des questionnaires auxquels ont répondu 25 pays en voie de développement, sur des visites techniques et des interviews qui ont eu lieu dans 11 pays.

Dans ses conclusions dont une version détaillée est présentée au chapitre 6, l'évaluation par anticipation constate avec satisfaction que la CNUED et la Conférence des ministres ont exercé une influence très nette sur les politiques et stratégies des gouvernements. Les principes d'une approche intégrée de la gestion des ressources en eau potable comme élément fondamental d'un développement viable, sont largement acceptés. Cette acceptation s'accompagne, dans le domaine de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement de l'environnement, d'une volonté à mettre en oeuvre des politiques déléguant les pouvoirs de gestion des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement au niveau inférieur approprié, et à adopter le bassin hydrographique (bassin fluvial ou zone aquifère) comme l'unité la plus appropriée à une gestion intégrée. L'eau est considérée de plus en plus comme un bien économique, tout en conservant son



rôle de bien social.

En dépit de ces développements positifs, la situation globale en matière d'approvisionnement en eau et d'assainissement dans les pays en voie de développement, reste critique. Bon nombre de pays et de régions connaissent un épuisement spectaculaire et irrémédiable des nappes phréatiques, alors que de nombreux fleuves voient leur niveau d'eau en baisse considérable à certaines époques de l'année. En ce qui concerne toutes les ressources en eau, y compris les eaux côtières, nombreuses sont les régions dans le monde qui connaissent une baisse de qualité continue, quelquefois alarmante. Il existe, par ailleurs, une disparité énorme entre les efforts et les investissements entrepris par les gouvernements et les bureaux de soutien externes, en vue d'étendre les services d'approvisionnement en eau, et ceux entrepris pour améliorer l'assainissement de l'environnement. Cette situation se traduit par une intensification de la situation de crise, laquelle exige une action de toute urgence si l'on souhaite réaliser, à l'échelle mondiale, les objectifs d'un développement viable en matière d'approvisionnement en eau et d'assainissement.

Les recommandations figurant au chapitre 7 demandent instamment à la CSD d'inciter les pays à revoir leurs politiques et stratégies, à donner essentiellement la priorité à l'amélioration des services d'hygiène et d'assainissement et à se concentrer sur cinq composantes-clés, essentielles pour assurer la viabilité du développement: la composante sociale, la composante environnementale, la composante institutionnelle, la composante financière et la composante technique.

En ce qui concerne **la composante sociale**, l'objectif est de faire face aux besoins de base en eau et en assainissement des populations pauvres, non desservies. Jusqu'à ce que ces besoins soient comblés, tout particulièrement et également en terme d'assainissement, les précieuses ressources en eau potable continueront à s'appauvrir et à se dégrader, les coûts de santé publique à augmenter, la contamination de l'environnement se poursuivra, la croissance économique sera forcée, et les menaces de troubles civils, fomentés par une répartition inéquitable des ressources disponibles, iront croissantes. A la fin de l'année 1994, 2,9 milliards de personnes, soit deux-tiers de la population du tiers monde, n'avaient aucun accès à des services d'assainissement. Parmi les solutions recommandées,

citons les programmes d'assainissement prioritaires, la mobilisation sociale, la participation des utilisateurs, et des approches tenant compte des problèmes de genre, reconnaissant le rôle productif que les femmes peuvent jouer dans ce secteur crucial à tous les niveaux, de la planification à la réalisation, en passant par la prise de décisions.

**La composante environnementale** ne peut être réalisée que si les ressources dont la disponibilité est limitée, sont utilisées d'une manière aussi efficace que possible, en considération des besoins liés à tous les types d'usages, quelquefois consécutifs. Les insuffisances en matière d'hygiène ménagère et de traitement des eaux usées constituent une menace pour la qualité tant des eaux de surface que des nappes souterraines et, de ce fait, pour l'assurance de la viabilité du développement. Une gestion intégrée des ressources en eau, à partir de bassins hydrographiques nationaux et internationaux, permet de lutter contre la pollution et de préserver les ressources, mais exige une action concertée pour évaluer les ressources et planifier d'une manière viable leur gestion à long terme.

**La composante institutionnelle** a été source de problèmes dans bon nombre de pays. Les nouveaux concepts et principes d'un développement viable, introduits par la CNUED, exigent une redéfinition du rôle des gouvernements centraux et la création d'un environnement qui encourage un partenariat entre tous les utilisateurs, une délégation des pouvoirs et l'acquisition d'une autonomie au niveau des institutions locales, le tout assorti d'une réglementation effective, renforcée par une législation et un contrôle de sa mise en vigueur. De nouvelles compétences et connaissances sont nécessaires; en d'autres termes, il est indispensable d'intégrer à tous les plans d'investissement établis en matière d'approvisionnement en eau et d'assainissement, des programmes de développement des ressources humaines et d'autres programmes de création de capacités.

La reconnaissance de l'eau comme un bien tant économique que social a favorisé de nouvelles approches du problème soulevé par **la composante financière**. Il n'y a aucune contradiction à vouloir rentrer un maximum dans ses frais, à partir des investissements réalisés pour améliorer l'approvisionnement en eau et l'assainissement, et à donner simultanément la priorité à la prestation de services de base au profit des populations pauvres, non desservies. Mais il est indispensable de prendre en considération des

systèmes de tarification et des moyens innovateurs de mobilisation des ressources financières à l'échelle locale, nationale et internationale, et de faire admettre aux gouvernements que les investissements réalisés pour améliorer l'approvisionnement en eau et l'assainissement non seulement apportent des améliorations au niveau de la santé et de l'environnement, mais augmentent également les chances de production de revenus, tout particulièrement pour les femmes. De cette manière, et de bien d'autres façons, les investissements réalisés en vue d'améliorer l'approvisionnement en eau et l'assainissement jouent un rôle-clé dans la lutte pour atténuer la pauvreté.

**La composante technique** fut, de par le passé, un sérieux problème à la réalisation de programmes axés sur les thèmes de l'eau et de l'assainissement. D'importants travaux ont été réalisés pour élaborer des technologies appropriées et financièrement supportables. L'implication des utilisateurs dans le choix de la technologie et du niveau de services constitue un facteur-clé qui permet d'assurer la viabilité technique. Cet objectif doit être atteint par la mise en place de normes nationales et par la défense des intérêts en aval. Les possibilités d'extension de la recherche appliquée dans des secteurs-clés, tels que les systèmes d'assainissement peu dispendieux, le traitement des eaux d'égout et des eaux usées, ainsi que les techniques les mieux appropriées à une évaluation des besoins des utilisateurs par le biais d'études de capacités et de la disposition à payer pour des niveaux particuliers de services, sont loin d'être épuisées.

La série de recommandations figurant au chapitre 6 propose à la CSD un ordre du jour visant à accélérer le processus de réalisation des objectifs visés au Chapitre 18 de l'Agenda 21. Exigeant un renouvellement des engagements et une révision des priorités consenties par les gouvernements, il est fondamental pour faire faire machine arrière à la destruction actuelle des ressources mondiales en eau potable.

## 2. MISE EN APPLICATION DE L'AGENDA 21, UNE URGENCE

L'importance de l'eau potable en tant que condition à toutes formes de vie, ne peut être sous-estimée. Sa disponibilité pour l'être humain et ses systèmes vitaux, ainsi que pour toutes les autres formes de vie, est une condition sine qua none.

Cette importance a été récemment réaffirmée, à l'occasion de la Conférence des Nations Unies sur l'Habitat en mai 1996 et du Sommet Mondial sur l'Alimentation en novembre 1996. La CNUSD aura l'occasion, lors de sa session d'avril 1997, d'évaluer les réalisations enregistrées dans le secteur de l'eau potable, à la fois en termes qualitatifs et quantitatifs.

De récentes informations ont souligné l'urgence de la situation en matière d'eau. De nombreuses régions dans le monde ne disposent pas des ressources suffisantes en eau potable de qualité appropriée, pour répondre aux différentes fonctions vitales. Les indices ne trompent pas: la situation empire à l'échelle mondiale, tant au niveau de la quantité que de la qualité.

La rivalité entre différents modes d'utilisation ne cesse d'augmenter. Les réservoirs archéologiques d'eau souterraine s'épuisent très rapidement, l'extraction étant largement supérieure à la recharge naturelle dans différentes régions. La rivalité entre les pays en ce qui concerne les ressources en eau potable, menace la stabilité internationale.

Compte tenu du rythme soutenu de l'urbanisation et de l'industrialisation, la qualité des ressources en eau potable se dégrade rapidement dans de nombreuses régions, entraînant des conséquences potentielles graves.

La plupart des pays sont tout à fait conscients de la situation critique de leurs réserves d'eau potable. Certains pays parlent même d'une "crise de l'eau". Bon nombre d'entre eux prennent activement toutes sortes de mesures, ou étudient les possibilités de le faire. L'urgence de la situation est telle que le thème de l'eau potable doit figurer en propriété absolue à l'ordre du jour international.

La conférence des ministres sur l'eau potable, qui s'est tenue à Noordwijk, aux

Pays-Bas, en mars 1994, a adopté une déclaration des ministres dans la déclaration politique de la conférence, qui stipule que **"Notre tâche est de trouver des moyens pour aider nos gouvernements à mettre en application le Chapitre 18 de l'Agenda 21."** Le Programme d'Action soumis à la CSD (Commission for Sustainable Development) pour approbation, a été retenu comme l'instrument spécifique à la réalisation de cette tâche.

Lors de sa deuxième session en mai 1994, la Commission (CSD) a approuvé le Programme d'Action, demandant "... à ce que les pays intègrent dans leurs rapports nationaux pour l'année 1997 un paragraphe spécifique sur les stratégies et objectifs nationaux touchant aux thèmes de l'eau potable et de l'assainissement de l'environnement, et spécifient, si la situation s'y prête, des dates cibles pour la réalisation du Programme d'Action et l'assistance d'organisations internationales."

## **2.1 EVALUATION PAR ANTICIPATION**

Dans le prolongement de la Conférence des ministres de Noordwijk, des représentants des gouvernements français, marocain, tunisien et néerlandais se sont réunis à Rabat, au Maroc, en janvier 1996, et ont décidé d'entreprendre une **"Evaluation par anticipation de la réalisation du Programme d'Action"**.

La consultation de Rabat, tout en affirmant que la conférence de Noordwijk faisait partie d'un continuum d'événements-clés internationaux, contribuant à définir et à actualiser un "nouvel ordre du jour" concernant les politiques et stratégies en matière d'eau potable, a souligné l'importance qu'elle attache à l'identification des problèmes-clés et des contraintes, par le biais de l'évaluation par anticipation. Elle a mis l'accent, par ailleurs, sur le fait qu'il était essentiel d'identifier des mécanismes susceptibles d'être mis en place pour répondre à des directions-clés identiques, alors que simultanées, pour la réalisation d'actions futures par les gouvernements et la communauté internationale. Compte tenu de ces considérations, les objectifs spécifiques de l'évaluation par anticipation sont les suivants:

- évaluer les développements sectoriels clés enregistrés en rapport avec les objectifs et stratégies mis en oeuvre à l'échelle nationale, ainsi que le degré d'incidence exercée par des propositions du Programme d'Action;

- évaluer, à partir d'indicateurs et d'objectifs spécifiques, les progrès enregistrés au niveau de la réalisation effective du Programme d'Action, tout particulièrement à l'échelle nationale;

- identifier et évaluer les problèmes d'envergure régionale ou internationale, à la fois comme contributions considérables aux stratégies mondiales et en tant que promotion du soutien international apporté à la réalisation à l'échelle de chaque pays;

- évaluer la mesure dans laquelle les programmes des bureaux internationaux de soutien:

- facilitent effectivement la gestion intégrée des ressources en eau et le renforcement d'institutions nationales; et

- proposent effectivement des mécanismes de prêt et d'élaboration de programmes qui tiennent nécessairement compte de la crise en matière d'approvisionnement en eau et d'assainissement de l'environnement.

## **2.2 ORGANISATION DE L'EVALUATION PAR ANTICIPATION**

Sous l'égide du ministère néerlandais du Logement, de l'Urbanisme et de l'Environnement, et avec les conseils d'un Comité d'organisation constitué de représentants des quatre pays, la réalisation de l'évaluation par anticipation a été confiée à Monsieur A.H. ROTIVAL, principal conseiller, assisté d'une équipe du Centre de Référence International pour l'Approvisionnement en Eau et l'Assainissement de la Communauté (IRC) à la Haye.

L'évaluation par anticipation était constituée de deux parties principales, un questionnaire envoyé à un certain nombre de participants à la Conférence des ministres de 1994, et des visites dans onze pays en voie de développement, situés dans différentes régions du monde et sélectionnés sur la base d'une représentativité géographique.

## **2.3 STRUCTURE DU PRESENT RAPPORT DE SYNTHESE**

Les méthodes appliquées dans le cadre de l'évaluation par anticipation sont exposées au

chapitre 3. Les résultats du questionnaire sont fournis au chapitre 4 du présent rapport, alors que des informations sur les visites des pays sont présentées brièvement au chapitre 5. Le chapitre 6 résume les résultats essentiels des questionnaires et des visites de pays, et tire des conclusions sur les quatre objectifs de l'évaluation. Enfin, le chapitre 7 propose quelques recommandations quant aux mesures de suivi ultérieures. Des détails sont fournis à différentes annexes, comme indiqué aux chapitres respectifs.

### 3. METHODES

#### 3.1 Instruments

Deux instruments ont été élaborés pour la réalisation de l'évaluation:

- \* un questionnaire scindé en deux parties, l'une destinée à tous les Chefs de Délégation participant à la Conférence des ministres, et l'autre réservée aux délégués experts supérieurs;
- \* des visites rendues dans onze pays sélectionnés sur la base de critères géographiques.

##### 3.1.1 Questionnaire

La première partie du questionnaire se composait de 5 questions ouvertes, s'adressant aux chefs de délégation. La deuxième partie regroupait 29 questions ouvertes destinées aux délégués experts supérieurs.

Toutes les questions ont été élaborées à partir d'une liste d'indicateurs suivant les quatre objectifs de l'évaluation (voir paragraphe 1.1).

Ces indicateurs ont directement trait à la déclaration politique et au Plan d'Action de la Conférence des ministres. Tous les sujets abordés dans ces documents n'ont pas été retenus dans les indicateurs, et tous n'ont pas été soulignés avec la même amplitude. Il a été nécessaire de sélectionner des sujets-clés, afin de maintenir le questionnaire dans des limites gérables. Ces sujets-clés peuvent être regroupés sous les titres suivants:

. **L'eau et les hommes,**

l'accent étant mis sur la sensibilisation de l'opinion publique, la mobilisation sociale et la participation;

. **L'eau, la santé et l'environnement,**

l'accent étant mis sur l'élargissement du champ d'application et sur la gestion et le contrôle des ressources en eau;

. **L'eau et les institutions,**

l'accent étant mis sur le changement de rôle des gouvernements et la coopération intersectorielle;

. **L'eau et la mobilisation de moyens financiers,**



l'accent étant mis sur la gestion financière, le recouvrement des dépenses et la politique de tarification;

### **. L'eau et le monde**

La liste d'indicateurs a également été utilisée pour analyser les réponses aux questions. Le questionnaire a été envoyé exclusivement aux participants de pays en voie de développement en Afrique, Asie et Amérique latine, ainsi qu'à des pays d'Europe de l'est et de l'ancienne Union soviétique.

Les pays suivants ont répondu aux questionnaires:

- |                      |                      |             |
|----------------------|----------------------|-------------|
| . Antigua et Barbuda | . Argentine          | . Bhoutan   |
| . Bolivie            | . Brésil             | . Chine     |
| . Cuba               | . République tchèque | . Egypte    |
| . Erythrée           | . Guinée-Bissau      | . Indonésie |
| . Mexique            | . Maroc              | . Namibie   |
| . Nigéria            | . Philippines        | . Sénégal   |
| . Slovaquie          | . Sri Lanka          | . Tanzanie  |
| . Tunisie            | . Turquie            |             |

## **3.2 Organisation des visites de pays**

### **3.2.1 Critères de sélection des pays**

Les critères retenus pour la sélection des pays posent comme condition de base et exigence essentielle, la participation à la Conférence des ministres de Noordwijk, la participation aux travaux préparatoires du Comité d'organisation international (ISC) étant considérée comme un facteur positif supplémentaire.

Les critères de sélection ont été peaufinés afin d'améliorer la représentation géographique.

### **3.2.2 Sélection et organisation des visites**

En ce qui concerne les visites, onze pays ont été sélectionnés sur la base de critères géographiques, en vue d'organiser des discussions entre ministres et entre hauts fonctionnaires, ainsi qu'entre experts et autres partenaires nationaux, sur une base multisectorielle. La sélection finale reflétait la disposition des pays et leur capacité à accueillir les équipes chargées de l'évaluation par anticipation.

Les onze pays sont:

- |               |               |             |
|---------------|---------------|-------------|
| . Brésil      | . Chine       | . Indonésie |
| . Jordanie    | . Mexique     | . Namibie   |
| . Philippines | . Pologne     | . Sénégal   |
| . Tanzanie    | . Ouzbékistan |             |

Les visites de pays ont été conçues comme un complément indispensable au questionnaire, afin d'approfondir les problèmes soulevés et de garantir une meilleure compréhension de la planification et des activités entreprises en général.

Les équipes chargées des visites ont souligné le fait que le but de l'évaluation par anticipation n'était pas d'établir un rapport portant un jugement sur le pays, mais un rapport générique sur des questions-clés ayant été abordées et traitées avec succès ou restant à traiter de manière appropriée à partir des informations recueillies lors des visites de pays, sur une base illustrative ou sous forme d'étude de cas. Dans le contexte d'une gestion intégrée des ressources en eau, tenant compte des aspects communs que présentent les problèmes dans les pays visités, les dirigeants des pays ont montré un vif intérêt pour l'identification des problèmes-clés, à un niveau politique ou stratégique, rencontrés en matière d'eau potable et d'assainissement de l'environnement.

Dans chaque pays, des consultations ont eu lieu non seulement avec de hauts fonctionnaires responsables, à l'échelle ministérielle, de l'environnement, des ressources en eau/de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement de l'environnement, mais aussi avec des experts et d'autres partenaires nationaux. Des contacts ont été entretenus à un échelon supérieur avec les ministères chargés de la coopération en matière de développement et de l'économie/des finances. Des visites de projets sectoriels clés ont été

organisées.

L'équipe chargée de l'évaluation par anticipation se composait dans tous les cas, à l'exception du Brésil et de la Jordanie, d'un haut fonctionnaire néerlandais et/ou d'un représentant d'un des autres pays copromoteurs (pour le Sénégal, M. JAOUHARI et pour la Pologne, M. KACZMAREK) et de M. Alexander H. ROTIVAL ou d'un expert de l'IRC (Tanzanie, Brésil). Au Brésil, la visite a été entreprise par une équipe de l'IRC, le sous-traitant, et en Jordanie, par le conseiller principal, seul. Afin de préparer les visites, des questionnaires basés sur le Programme d'Action et s'adressant à la fois aux hauts fonctionnaires ministériels et aux responsables techniques, ont été soumis aux gouvernements.

Les visites de pays font l'objet d'une brève description au chapitre 5.1. Certains résultats génériques ont été formulés à partir des informations recueillies au cours des visites de pays.

## **4. RESULTATS DU QUESTIONNAIRE**

Le questionnaire a été envoyé à 46 pays au total. 25 pays ont répondu. Les présents résultats tiennent compte des réponses de 21 pays. 3 pays ont répondu uniquement à la partie 1 ou à la partie 2 du questionnaire.

L'analyse a fourni, en règle générale, une bonne impression quant à la planification et aux actions entreprises, tout particulièrement en ce qui concerne les problèmes-clés mentionnés ci-dessus. Bon nombre de réponses au questionnaire ont traduit un vif engagement de la part des gouvernements dans le secteur, et des réactions positives à la Conférence des ministres, y compris à la nécessité d'un suivi (voir chapitres 4.1.3 et 4.1.4).

### **4.1 Résultats du questionnaire concernant:**

**l'objectif n° 1      Evaluer le degré d'incidence et l'influence exercée par des propositions du Programme d'Action, sur les stratégies et les objectifs nationaux. Dans ce contexte, il sera également essentiel d'aborder les développements sectoriels clés enregistrés depuis la Conférence des ministres de mars 1994**

#### **4.1.1 Généralités**

Un certain nombre de pays ont fait savoir que des intentions et des politiques ont été formulées en rapport avec les problèmes-clés suivants:

- établissement d'inventaires des ressources en eau à l'échelle nationale, se traduisant, dans certains cas, par des plans directeurs sur l'eau
- gestion intégrée des bassins fluviaux
- installation d'une base de données nationale sur l'approvisionnement en eau et l'assainissement, pour permettre un contrôle effectif
- modernisation du secteur de l'assainissement
- création d'un organisme national pour la gestion et la répartition des ressources en eau

- commercialisation d'agences pour l'eau
- privatisation des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement
- mise en place d'une nouvelle politique de recouvrement des dépenses

Certains pays ont mis en oeuvre des **plans d'action nationaux** visant les mesures suivantes:

- installation de systèmes d'assainissement de l'environnement et de réseaux d'égout
- établissement d'un système de contrôle national pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement
- élaboration de lois et de directives régissant l'utilisation de l'eau et les économies en eau
- conception d'un programme pour la prévention du choléra
- engagement plus grand de la communauté, tout spécialement pour des raisons financières
- recouvrement des frais engagés pour améliorer l'approvisionnement en eau et l'assainissement

Les mesures spécifiques, mentionnées comme étant **en cours de réalisation**, sont les suivantes:

- élargissement du champ d'application en matière d'approvisionnement en eau et d'assainissement, dans les régions rurales et urbaines
- formation plus poussée du personnel
- mise en application de systèmes de contrôle, concernant la santé, l'approvisionnement en eau et l'assainissement ainsi que les ressources en eau
- structures de coordination intersectorielles
- structures de gestion décentralisées
- intégration du secteur privé
- gestion intégrée des bassins fluviaux
- commercialisation d'agences pour l'eau

A noter que dans différents pays, certains points-clés s'avèrent être en cours de réalisation, mais à différents stades.

#### 4.1.2 Problèmes spécifiques

Un certain nombre de développements-clés dans le secteur, choisis à partir de la déclaration politique et du Programme d'Action de la Conférence des ministres, ont été sélectionnés en vue d'être intégrés à cette étude. Ils sont mentionnés au chapitre 3.1.

Pour ce qui est de la question du **changement de rôle des gouvernements**, certains pays interrogés ont fait connaître un (désir de) changement des pratiques de gestion, allant d'une gestion poussée par l'offre à une gestion motivée par la demande. Ils ont également fait état de plans et d'initiatives mis en oeuvre pour aboutir à une commercialisation d'agences pour l'eau. Aucune commercialisation intégrale n'a eu lieu jusqu'ici dans les pays ayant répondu au questionnaire. Dans les pays où l'initiative d'une telle démarche a été prise, le gouvernement reste le principal et unique actionnaire.

La plupart des réponses témoignent de changements apportés aux rôles joués par les gouvernements en terme de **décentralisation**. Des conseils provinciaux, des communautés locales, des organisations non-gouvernementales et le secteur privé sont progressivement chargés de construire des équipements et d'assurer des prestations de services.

La décentralisation se concrétise également par un plus grand pouvoir décisionnel et par l'endossement de responsabilités par des comités pour l'eau à un niveau communautaire. Permettre au peuple de participer à la sélection des sources d'eau, à la localisation des points d'eau, à la construction réelle, à la mise en service et à l'entretien, constitue le plus important objectif de la décentralisation, mentionné par les pays interrogés. Ces derniers espèrent pouvoir, de cette façon, rentrer au moins partiellement dans leurs frais d'investissement et d'exploitation.

Il ressort des réponses aux questions concernant l'établissement et le financement de centres de **ressources nationales**, qu'à l'heure actuelle, seul un petit nombre de pays dispose d'un centre bien établi. Quelques pays interrogés ont mentionné l'existence, chez eux, d'instituts de recherche et de centres de formation.

**La collaboration intersectorielle** au niveau gouvernemental/ministériel semble

être bien établie. Seuls quelques pays n'avaient mis sur pied aucun mécanisme de collaboration. Certains pays ont même recensé plus d'un organisme. En général, un conseil ou un comité a été créé pour favoriser une approche intégrée des aspects liés à l'approvisionnement en eau, à l'assainissement et à la santé. Dans certains cas, on note également une collaboration au niveau de la gestion des ressources en eau, y compris de la gestion des bassins fluviaux, généralement sous la direction d'un service ou d'une institution chargé de l'environnement.

Quant au **recouvrement des dépenses**, on peut constater une acceptation générale de la nécessité de recouvrer les coûts d'exploitation et de maintenance. Les réponses aux questionnaires ne donnent pas d'informations plus précises sur des approches appropriées, proposées pour recouvrer ces frais.

A l'heure actuelle, un seul pays rentre entièrement dans ses frais, par le biais de son système de tarification. Toutefois, bon nombre de pays ont fait savoir qu'ils envisagent ou planifient de nouvelles politiques en la matière.

Dans les centres urbains disposant de nombreuses connexions imputées au compteur, les coûts d'exploitation et de maintenance sont, la plupart du temps, inclus aux tarifs. L'approvisionnement en eau dans les régions à faible revenu de centres urbains est généralement subventionné par un système de tarification progressive.

Les problèmes liés au recouvrement des frais sont plus nombreux dans les régions rurales. De nos jours, la plupart des donateurs souhaitent rentrer au moins dans leurs dépenses d'exploitation et d'entretien, alors que les frais d'investissement sont rarement pris en compte. La communauté contribue d'ordinaire en nature à la construction.

#### **4.1.3 Impressions immédiates des participants à la Conférence des ministres**

Dans les questionnaires, seul un petit nombre de pays a réagi de manière explicitement positive à la Conférence des ministres. Les résultats positifs cités concernent tout particulièrement une meilleure compréhension des problèmes et des solutions.

"Les sujets abordés et les problèmes pris en compte à l'occasion de la conférence revêtent une importance considérable et entretiennent un rapport direct avec les

efforts nationaux que nous entreprenons pour développer et gérer les ressources en eau. En tant que telle, nous croyons que la conférence nous a permis de mieux cerner la série de problèmes liés au développement, auxquels nous sommes actuellement confrontés (...). Nous sommes également convaincus du fait que nous avons des chances de tirer un profit beaucoup plus grand d'activités de suivi."

Un certain nombre de pays ont fait savoir qu'ils avaient besoin d'un suivi. Les questions les plus importantes à traiter dans le cadre d'un suivi sont l'échange d'informations, combiné à un développement des capacités et la nécessité d'un plus grand soutien financier et technique. Un pays d'Europe de l'est a proposé un système commun et des méthodes communes pour collecter et analyser des données statistiques, afin de faciliter leur comparaison.

Dans un certain nombre de courriers accompagnant les questionnaires remplis, les pays interrogés ont fait savoir qu'ils avaient apprécié qu'on leur donne l'occasion de contribuer à l'évaluation. L'attention continue apportée à la question de l'eau potable, tout particulièrement en termes d'approvisionnement et d'assainissement de l'environnement, a été hautement prisée.

Comme l'exprimait l'un des pays interrogés

..... et vous remercions vivement pour l'activité soutenue mise en oeuvre autour de ces questions très importantes, en maintenant la pression sur nos efforts et nos recherches pour que toutes les populations du monde bénéficient d'une eau potable de bonne qualité et vivent dans un environnement sain.

#### **4.2 Résultats du questionnaire concernant:**

**l'objectif n° 2**      **Evaluer, à partir d'indicateurs ou d'objectifs spécifiques, les progrès réalisés depuis la Conférence des ministres au niveau de la réalisation effective du Programme d'Action, tout particulièrement à l'échelle nationale.**



Les indicateurs spécifiques permettant de mesurer les progrès réalisés (d'après les problèmes-clés définis dans le Programme d'Action de la Conférence des ministres) sont la sensibilisation de l'opinion publique et la mobilisation sociale, les approches de partenariat, la gestion des ressources en eau, les systèmes de contrôle, l'instauration de politiques de tarification et de recouvrement des frais engagés.

#### **4.2.1 Sensibilisation de l'opinion publique et mobilisation sociale**

La majorité des pays ont fait état de **campagnes mises en oeuvre pour sensibiliser l'opinion publique**. Parmi ces actions, citons des émissions de radio et de télévision, des articles de journaux et d'autres publications, du matériel d'information et d'instruction (directives, manuels) ainsi que des rassemblements publics. Les sujets abordés englobent la santé et l'hygiène, l'assainissement et, quelquefois, la rareté de l'eau, ainsi que la nécessité d'économiser l'eau et d'utiliser les ressources en eau de manière à garantir leur pérennité.

Une majorité de pays ont fait mention d'activités en faveur de la **mobilisation sociale**. La plupart de ces actions sont axées sur la promotion d'une participation de la communauté aux programmes et projets d'approvisionnement en eau et d'assainissement. Les réponses fournies associent les thèmes de l'eau et de l'assainissement de l'environnement, mais l'accent est mis la plupart du temps sur l'eau.

Comme pour la sensibilisation de l'opinion publique, la plupart des activités de mobilisation semblent s'appuyer sur les structures gouvernementales et faire appel à la coopération ou au financement de donateurs mentionnés dans quelques cas. Un seul pays a souligné l'engagement d'une organisation non-gouvernementale.

#### **4.2.2 Approches de partenariat**

La quasi-totalité des pays a répondu aux questions concernant la conception et la promotion d'**approches de partenariat**.

Certains pays ont élaboré des programmes pour encourager le partenariat avec le secteur privé. Seuls quelques pays concentrent leurs efforts sur une commercialisation et une

privatisation intégrales. D'autres ont fait savoir qu'ils envisageaient de renforcer l'implication du secteur privé. Cependant, l'étendue et la teneur du partenariat avec le secteur privé ne sont, dans la plupart des cas, pas encore très clairement définies:

"Le partenariat et la participation entre l'état, les organismes privés, financiers, politiques, et ceux chargés de la santé et de l'eau n'ont pas encore été intégralement mis en place, même en ce qui concerne l'aspect législatif."

Une minorité de pays ont signalé la création de comités de village, chargés de l'exploitation et de l'entretien de points d'eau. Les efforts entrepris pour faire participer la communauté semblent se concentrer principalement dans les régions rurales. Seuls deux pays ont noté la participation spécifique d'utilisateurs urbains à l'élaboration d'un système de tarification de l'eau et à des programmes d'assainissement. Un seul pays a souligné l'importance de prendre en compte les problèmes de genre dans les approches participatives.

Les réponses, quelquefois vagues, concernant la participation de la communauté peuvent très bien se rapporter à des problèmes généraux soulevés par le concept de participation et sa réalisation. Un pays a fait savoir que la politique de son gouvernement en matière de participation de la communauté avait été approuvée il y a quelque temps, avec des concepts apparemment valables, mais qu'elle s'était avérée difficile à mettre en oeuvre.

#### 4.2.3 Gestion des ressources en eau

Une majorité de pays a indiqué que le **cadre juridique nécessaire à une gestion des ressources en eau** avait déjà été mis en place ou était en passe d'être approuvé par le parlement (dans quelques pays). A noter qu'un petit nombre de pays a précisé que le cadre juridique avait été constitué au cours des six dernières années.

Les entités **institutionnelles**, chargées de la gestion des ressources en eau au niveau supérieur, semblent être dans la plupart des cas soit un ministère de l'environnement soit un institut national ou un conseil des ressources en eau, ce qui permet de conclure que la gestion des ressources en eau est considérée comme un problème intersectoriel. Dans

certains cas, il existe un ministère ou un service chargé de la gestion des ressources en eau.

La planification et la gestion des ressources en eau dans le cadre d'une **approche des bassins fluviaux** sont de plus en plus fréquemment appliquées. Les pays ont mentionné la création d'autorités spécialement chargées des bassins fluviaux nationaux et transfrontaliers. Près de la moitié des pays ayant répondu au questionnaire confirme avoir mis en place une gestion des bassins fluviaux à un niveau national et international.

Quant à la question de savoir s'il existe une politique à long terme pour la **distribution (et l'utilisation) de l'eau disponible**, un certain malentendu a pu être observé au niveau de l'interprétation de la question. Certains pays font référence à la distribution (et à l'utilisation) de l'eau à des fins domestiques (eau potable) et d'assainissement uniquement. Parmi ceux ayant répondu par l'affirmative, une majorité fait référence à des dispositions juridiques relatives aux ressources en eau nationales, à la recherche et au développement. Un seul pays a fourni des informations sur le mode d'organisation de la distribution:

"...des priorités ont été définies (pour une distribution équitable) en vertu de critères liés à l'économie, l'environnement et la santé."

Quant à l'existence d'un système de distribution de l'eau, il ressort d'une comparaison des réponses que, si une majorité de pays a mis en oeuvre une politique pour la distribution de l'eau potable (précédent paragraphe), la moitié seulement des pays dispose d'un **système pour une distribution rationnelle et équitable**. L'eau potable à usage domestique figure en tête sur la liste des priorités, dans la mesure où des priorités ont été mentionnées dans les réponses.

Le **contrôle de la distribution** se fait à différents niveaux. Certains pays le situent au niveau de l'état et de la municipalité, d'autres au niveau du gouvernement national. La moitié seulement des pays indique disposer d'un système de contrôle.

Des **évaluations des ressources en eau** ont été réalisées dans une majorité de pays. Les résultats sont utilisés pour déterminer la politique à suivre et la planification.

Certains pays interrogés précisent que de tels plans existent déjà depuis longtemps et qu'ils sont également actualisés à intervalles réguliers.

.. "Il existe, pour l'économie des eaux, un plan directeur à long terme, qui a une tradition de plus de 100 ans au/en [nom du pays]. Ce plan est actualisé et complété régulièrement, au bout de plusieurs décennies, conformément à la situation réelle et aux besoins..."

Le nombre d'études pertinentes, réalisées en rapport avec la gestion des ressources en eau est impressionnant. En effet, des études ont été réalisées sur la demande des utilisateurs, leur situation socio-économique, la qualité de l'eau, la décharge et le traitement des eaux usées, la situation des nappes phréatiques à l'échelle régionale, les barrages et la gestion, l'optimisation de la gestion de l'eau, etc.

#### 4.2.4 Systèmes de contrôle

L'importance de systèmes nationaux pour le contrôle de l'eau potable et de l'assainissement de l'environnement, a été largement reconnue. Une majorité de pays a fait état de réglementations et de lois concernant l'établissement et l'application de normes de qualité pour l'eau, le contrôle et la protection des ressources en eau, le contrôle de l'utilisation de l'eau, le contrôle de l'évacuation des eaux usées et la pollution de l'eau. Seule une minorité de pays a été en mesure, cependant, de mettre en place des systèmes appropriés pour contrôler leurs ressources en eau, l'approvisionnement en eau et l'assainissement de l'environnement, la plupart du temps par le biais de laboratoires et de centres ou d'instituts de contrôle et d'information. Quelques autres pays ont élaboré des plans dans cette direction, et d'autres encore relatent la réalisation d'études pertinentes sur les ressources en eau et la qualité de l'eau.

Dans leur reconnaissance de la nécessité d'un contrôle, les pays ont énuméré les contraintes entravant la mise en oeuvre de systèmes de bonne qualité. Parmi ces dernières, citons le manque de moyens financiers permettant d'établir de bons laboratoires, la pénurie en équipement et l'insuffisance des connaissances spécialisées. Ils ont également souligné la nécessité de sensibiliser l'opinion publique sur le contrôle de

l'eau et une utilisation parcimonieuse par les citoyens et, tout particulièrement, par le secteur industriel.

Le contrôle des données relatives à la santé est également considéré comme un facteur important. La quasi-totalité des pays dispose d'un système de contrôle national des données afférentes à la santé, dont une majorité contrôle également les données relatives aux maladies contractées en rapport avec l'eau et l'assainissement. Dans la plupart des pays, ce sont les ministères de la santé qui sont responsables de ce contrôle. Le manque de données en provenance de régions ne disposant pas ou pratiquement pas d'installations médicales, pose un réel problème.

L'absence de coopération interministérielle peut constituer un autre goulet d'étranglement. Les réponses au questionnaire ne permettent pas de savoir si les bureaux chargés de l'approvisionnement en eau dans le pays respectif sont régulièrement informés des données pertinentes en matière de contrôle de la santé.

#### **4.2.5 Mise en oeuvre de politiques de tarification et de recouvrement des frais engagés**

Il ressort des questionnaires que l'eau n'est plus considérée comme un bien gratuit. Tous les pays ayant répondu ont instauré une **politique de tarification**, mais la mise en pratique conséquente des intentions politiques n'a pu être vérifiée. Certains pays ont mis en place des systèmes décentralisés pour calculer le prix de revient, pratiquant des différences d'estimation même entre les régions et les provinces.

Le recouvrement des frais d'exploitation et de maintenance est la politique généralement acceptée en termes d'approvisionnement en eau et d'assainissement à l'échelle rurale et urbaine. Dans la plupart des cas, un système de tarification progressive a été mis en place, rendant justice aux groupes de revenus inférieurs en subventionnant l'eau destinée aux segments les plus pauvres de la société, ou en donnant la possibilité à des communautés rurales d'établir leur propre contribution à l'exploitation et à la maintenance.

Rares sont les pays (un seul cas concret) qui appliquent dans les systèmes de tarification un recouvrement intégral des dépenses engagées pour l'approvisionnement en

eau, lequel recouvrement implique une récupération des frais d'investissement et de remplacement. Les contributions à des investissements de capitaux sont apportées en nature par les communautés rurales, dans la plupart des cas, mais aussi par des communautés urbaines qui fournissent de la main d'oeuvre. Le recouvrement des dépenses d'assainissement est un sujet qui n'a pas retenu l'attention dans les réponses et qui n'est apparemment pas appliqué, peut-être en raison de l'intérêt relativement limité porté d'une manière générale à l'assainissement.

Parmi les **mesures prises pour améliorer la gestion financière**, les pays ont cité comme principaux instruments la formation en gestion comptable et financière et la sensibilisation des bénéficiaires.

Le **capital ayant servi à couvrir les frais d'investissement** en matière d'approvisionnement en eau et d'assainissement au cours des dernières décennies, varie dans une large mesure. Certains pays ont indiqué dans leurs réponses des chiffres en baisse pour ces investissements. Les raisons de cette réduction n'ont pas été spécifiées dans les réponses.

#### **4.3 Résultats du questionnaire concernant:**

**l'objectif n°3**                      **Identifier et évaluer les problèmes d'envergure régionale ou internationale, à la fois en tant que contributions considérables aux stratégies mondiales et en tant que promotion du soutien international apporté à la réalisation à l'échelle de chaque pays.**

##### **4.3.1 Adéquation des réseaux internationaux et des échanges d'informations**

Les pays ont été priés d'évaluer l'adéquation de réseaux internationaux et d'échanges d'informations, et de soumettre des propositions visant à apporter les améliorations nécessaires. Parmi les pays ayant répondu à ces questions, une majorité a avoué que ni les réseaux internationaux ni l'échange d'informations ne répondent d'une manière adéquate à leurs besoins. L'absence d'infrastructure et d'équipement (un système

informatique approprié) et le manque de connaissances spécialisées font partie des raisons les plus fréquemment avancées.

La plupart des propositions visant à améliorer la communication internationale en matière d'approvisionnement en eau et d'assainissement sont axées sur un plus grand soutien financier et technique et, en particulier, sur le développement des capacités. Certains pays ont recommandé l'élaboration de méthodes communes pour la collecte, la saisie et le traitement des données, afin de faciliter la comparaison de ces dernières. Ces données pourraient alors être recueillies auprès d'un centre régional ou international, puis diffusées à partir de ce point. L'accent a été mis également sur la nécessité d'un échange de données entre les pays en voie de développement dans une région, ainsi qu'avec les pays développés, industrialisés. A l'heure actuelle, les pays ont plutôt l'impression que le flux d'informations est fréquemment unilatéral.

Une autre suggestion importante a été faite en ce qui concerne les données sur l'assainissement de l'environnement. La plupart des informations existantes ont trait à l'approvisionnement en eau; pratiquement aucune donnée n'est disponible sur l'assainissement. Comme nous avons pu le constater dans tous les cas, l'assainissement de l'environnement relève de la responsabilité du ministère de la santé.

#### **4.3.2 Rapports nationaux à la CSD (Commission for Sustainable Development)**

L'importance d'intégrer un chapitre sur l'eau potable et l'assainissement de l'environnement dans les rapports nationaux à la Commission des Nations Unies pour un Développement viable, semble faire l'objet d'une reconnaissance générale. Une majorité de pays a déjà présenté un tel rapport ou confirmé ses intentions de le faire. Certains pays ont indiqué avoir besoin de directives ou d'un format pour rédiger leur rapport.

Certaines réponses tenaient compte d'importants sujets politiques, abordés dans le Rapport. Citons, par exemple, l'établissement d'un équilibre entre la population et les ressources naturelles disponibles, l'amélioration de l'environnement urbain, tout spécialement dans les grandes villes, une participation renforcée du secteur privé, un plus grand intéressement social, des unités spéciales pour les régions sous-développées du pays.

### 4.3.3 Participation à la coopération régionale entre les pays

La coopération régionale entre pays est une pratique très répandue dans les pays ayant répondu aux questionnaires. Une majorité d'entre eux a instauré une forme de gestion conjointe des bassins fluviaux ou des ressources en eau dans leur région, alors qu'un seul pays est en train d'étudier cette possibilité. La gestion conjointe est généralement laissée à une commission ou une institution internationale spéciale, créée à cet effet. Parmi ses tâches, citons le contrôle des ressources en eau superficielle et souterraine avec, dans certains cas, un Plan d'Action pour la protection et la préservation des ressources, ainsi que le contrôle des décharges d'eaux usées et le traitement conjoint des eaux usées dans les régions frontalières.

Les autres sujets abordés sont la formation conjointe, les conférences, les échanges de technologie et d'informations. L'accent a été mis sur l'élaboration de lois internationales régissant la gestion inter-états des ressources en eau et l'utilisation et la distribution équitables de l'eau.

### 4.4 Résultats du questionnaire concernant:

#### **P'objectif n° 4**

**Evaluer la mesure dans laquelle les programmes des bureaux internationaux de soutien: (i) facilitent effectivement la gestion intégrée des ressources en eau et le renforcement d'institutions nationales; et (ii) proposent effectivement des mécanismes de prêt et d'élaboration de programmes qui tiennent nécessairement compte de la crise en matière d'approvisionnement en eau et d'assainissement de l'environnement.**

Etant donné que les pays n'ont pas fait de distinction, dans leurs réponses, entre les deux aspects de la question, ces derniers ont été regroupés ici pour n'en constituer qu'un seul.

Une majorité de pays a fait état de programmes et de projets bénéficiant d'un soutien international, et axés sur une gestion intégrée des ressources en eau ainsi que sur un



renforcement des institutions nationales dans leur pays. Certains d'entre eux ont souligné l'efficacité de ces efforts:

"Les programmes des bureaux de soutien externes ont considérablement facilité nos efforts nationaux (...) Ces bureaux ont également joué un rôle primordial au niveau des progrès enregistrés en matière d'approvisionnement en eau et de rénovation, à la fois dans les régions urbaines et rurales."

## **5. VISITES DE PAYS**

Onze pays ont été visités, dans l'ordre indiqué ci-dessous, entre la fin du mois de mars et la mi-septembre 1996: Sénégal, Pologne, Ouzbékistan, Tanzanie, Indonésie, Namibie, Philippines, République Populaire de Chine, Mexique, Brésil et Jordanie. La majorité des visites, soit dans neuf pays, ont eu lieu pendant les mois de juillet et d'août. Les visites ont été l'occasion d'aborder des questions importantes avec des responsables de haut rang, à la fois des hommes politiques, des décideurs et des personnes impliquées dans la réalisation des projets. Les informations recueillies au cours des visites sont considérées comme un bref aperçu des situations et politiques nationales, non pas comme des informations faisant autorité en matière de performances nationales.

Le présent chapitre décrit un certain nombre de problèmes génériques, qui se sont avérés être d'importance capitale pour la plupart ou la totalité des pays visités.

### **5.1 QUELQUES DEVELOPPEMENTS ESSENTIELS DANS LES PAYS VISITES**

#### **5.1.a. Sénégal -**

Le Sénégal est en train de mettre en pratique, avec le soutien de la Banque mondiale et de donateurs bilatéraux, une stratégie à long terme, essentielle pour le développement intégré des ressources en eau. Cette stratégie se concentre sur l'assurance des moyens nécessaires (gestion, tarification, recouvrement des dépenses), l'atténuation de la pauvreté et la promotion de la santé (accès à des systèmes d'approvisionnement en eau potable et assainissement) ainsi que sur la viabilité d'institutions, englobant également la participation du secteur privé. Parmi les aspects-clés des politiques et stratégies globales mises en oeuvre au Sénégal, citons la création d'une agence directrice chargée de la gestion intégrée des ressources en eau, la sensibilisation de l'opinion publique et la participation des utilisateurs par la création d'un Haut Conseil sur l'Eau, la priorité donnée à l'assainissement de l'environnement intégrant un traitement des eaux usées et des déchets solides ainsi que des systèmes de drainage sous la responsabilité d'une institution à haute transparence et la priorité donnée à l'harmonisation des stratégies nationales et de la coopération inter-états.

### **5.1.b. Pologne -**

D'un point de vue politique et stratégique, la transformation d'entreprises municipales d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées en entreprises commerciales autonomes, agissant sous le contrôle réglementaire d'un gouvernement local, constitue un sujet de réforme essentiel dans l'optique d'un renforcement de la gestion des ressources en eau. Ce processus implique une privatisation progressive. La loi approuvant une gestion intégrée des ressources en eau par le biais de bassins, est actuellement en attente de ratification par le Parlement.

L'étude réalisée par l'OCDE sur les Performances de la Pologne en matière d'Environnement précise que: "... des améliorations considérables ont été réalisées en Pologne depuis 1989, au niveau de l'environnement. Elles résultent, dans une large mesure, d'un essor de l'activité économique et de la restructuration des secteurs de l'industrie et de l'énergie, mais également de politiques sur l'environnement, adoptées et mises en application."

### **5.1.c. Ouzbékistan -**

L'Ouzbékistan est confronté à un problème fondamental, se rapportant à la rareté de l'eau, à la fois en terme de quantité et de qualité, et aggravé par l'assèchement de la Mer d'Aral. Par ailleurs, l'Ouzbékistan dont la gestion des ressources en eau est largement tributaire de la coopération avec des états d'Asie centrale, fait face à une révolution politique et stratégique d'une importance exceptionnelle, due au passage de son régime politique et de ses institutions d'une économie dirigiste à une économie de marché. Les éléments-clés reposent sur la conception selon laquelle la tarification de l'eau et le recouvrement intégral des dépenses ne peuvent être réalisés que dans le cadre d'une action simultanée prévoyant une réforme foncière et agricole, reconnaissant aux utilisateurs, comme condition préalable, des droits à l'eau et à la terre et une disponibilité de crédits.

La gestion de la demande, tout en étant mentionnée comme un concept dont l'application serait souhaitable et même nécessaire, n'est pas encore entièrement comprise et se fonde avec la réforme globale et la restructuration d'une économie dirigiste de longue date, priorité étant donnée aux impératifs immédiats d'un développement et d'une

production économiques ainsi que de la réduction ou, tout du moins, de la stabilisation du chômage et du sous-emploi.

La tarification de l'eau et le recouvrement intégral des dépenses ne peuvent être réalisés que dans le cadre d'une action simultanée, prévoyant une réforme foncière et agricole, les conditions préalables et les composants-clés étant la reconnaissance au profit des agriculteurs de droits à l'eau, à la terre et au crédit.

#### **5.1.d.            Tanzanie -**

L'eau constitue l'un des secteurs de développement prioritaire de la Tanzanie. Ce pays est en train d'adopter une approche basée sur des bassins d'eau pour la gestion des ressources en eau, et intégrant une interaction avec des problèmes d'environnement, tant à l'échelle nationale qu'internationale. Dans sa politique, le gouvernement encourage une gestion de la demande, assortie à une approche participative ainsi qu'à un passage progressif à la privatisation.

L'approvisionnement en eau potable est devenu une question hautement prioritaire sur la liste des sujets à l'ordre du jour politique. Une attention moins soutenue est apportée à l'assainissement de l'environnement. Bien que le gouvernement admette que les deux secteurs soient liés, le problème de l'assainissement n'est pas abordé de manière active dans les régions urbaines.

#### **5.1.e.            Indonésie -**

L'approche participative est le pivot d'importantes initiatives urbaines et rurales, en faveur de l'approvisionnement en eau. Le recouvrement intégral des frais est un objectif officiel, tout comme un plus grand investissement du secteur privé, tout particulièrement en rapport avec l'approvisionnement en eau. Le gouvernement s'est fixé comme objectif d'établir une agence directrice, chargée de la gestion intégrée des ressources en eau, et des initiatives politiques sont en cours pour faciliter une approche de la gestion de l'eau par le biais de bassins. La liaison existant entre une gestion intégrée de l'eau et une approche similaire de l'infrastructure urbaine constitue un facteur innovateur dans le cadre politique indonésien. La gestion des eaux usées urbaines n'est pas un objectif à court terme pour la totalité des grandes villes.

Une gestion intégrée des ressources en eau, combinant un approvisionnement en eau potable et un assainissement de l'environnement, n'a pas été pleinement prise en considération.

#### **5.1.f.      Namibie -**

Suite à une décision politique visant à rationaliser la fonction publique, le département des Affaires de l'Eau du Ministère de l'Agriculture, de l'Eau et du Développement Rural a subi une importante réorganisation, son rôle étant désormais de faciliter l'approvisionnement en eau plutôt que de fournir l'eau, comme c'était le cas précédemment. L'approvisionnement en eau devient ainsi la responsabilité d'un organisme commercial détenu par l'Etat. Le recouvrement intégral des dépenses sera rendu obligatoire dans une période de 5 à 10 ans.

D'autres éléments fondamentaux de la politique et de la gestion sectorielles concernent la sensibilisation de l'opinion publique et la mobilisation sociale, qui ont contribué à instaurer une "disposition à payer" parmi la population, l'importance d'une approche participative, tant dans les régions rurales qu'urbaines, la décentralisation des responsabilités en matière de gestion par le gouvernement central, un renforcement de la coopération interdépartementale et une initiative de longue durée (27 ans) mise en oeuvre par la Ville de Windhoek en vue d'assainir les eaux résiduaires domestiques et d'améliorer l'approvisionnement en eau potable.

Quant à l'approvisionnement en eau potable des régions rurales, le gouvernement coopère par le biais de partenariats avec des comités pour l'eau, créés sur une base communautaire. Ces derniers ont joué un rôle actif dans la mobilisation des communautés rurales. La collecte de frais d'exploitation et de maintenance de ces points d'eau constitue le premier pas vers un recouvrement intégral des dépenses par ces comités.

#### **5.1.g.      Philippines -**

Conscient de la crise naissante qui sévit dans le secteur de l'approvisionnement en eau suite à une hausse de la demande et à une raréfaction des ressources en eau fiables, le gouvernement a lancé un certain nombre d'actions-clés et d'études, parmi lesquelles une étude sur l'approvisionnement en eau et une étude de réforme du secteur de

l'assainissement, une étude nationale sur le traitement des eaux de décharge urbaines et le secteur de l'assainissement, des résolutions prises sous l'égide de l'Autorité pour le Développement Economique National (NEDA) en rapport avec une décentralisation de l'autorité et la délégation de cette dernière à des unités gouvernementales locales, ainsi qu'une privatisation des districts d'eau. Ces initiatives politiques ont été établies en 1994 à l'occasion d'une Conférence sur le Développement des Ressources en Eau et l'Assainissement, laquelle a abouti à un Sommet National de l'Eau sous l'autorité supérieure de la République.

Citons comme exemple de l'engagement du gouvernement dans l'approche participative et la gestion de la demande, la création d'associations pour l'assainissement et la construction d'usines de pompage, les Barangay Waterworks and Sanitation Associations (BWSA), dans les communautés urbaines et rurales. Ces associations sont entièrement responsables de l'exploitation et de la maintenance ainsi que des coûts d'amortissement du système d'approvisionnement et d'assainissement.

Le gouvernement reconnaît la nécessité de réorganiser et de renforcer les institutions, afin de permettre la mise en place d'une gestion réellement intégrée des ressources en eau, impliquant des actions d'assainissement, de traitement des eaux usées et des déchets solides et un drainage des eaux de surface. La politique de l'Etat consiste à passer progressivement à une gestion des ressources en eau sur la base de bassins, ainsi qu'à une planification et une gestion de l'utilisation des terres.

Le gouvernement philippin apporte un soutien considérable aux autorités provinciales et locales, en vue d'une réalisation efficace des actions envisagées. Ce soutien se matérialise à la fois par un apport de technologie et d'assistance et par des programmes de formation et un renforcement institutionnel.

#### **5.1.h. République Populaire de Chine -**

Dans le contexte d'une extension rapide de l'urbanisation et de la croissance économique en général, la demande en eau, tout particulièrement dans le nord et le nord-ouest de la Chine, dépasse largement l'offre, ce qui se traduit également par une aggravation de la pollution de l'eau. Ceci dit, la construction d'usines d'approvisionnement en eau et de

traitement des eaux usées est une priorité absolue dans les zones urbaines.

Le fait que le champ d'application ait largement doublé entre 1985 et 1993, montre clairement les progrès réalisés au niveau d'un approvisionnement des populations rurales en eau accessible et sans risque pour la santé. Dans ce contexte, l'Etat a porté toute son attention sur la prestation de services humains, tout d'abord dans les régions rurales, dans le cadre d'un système d'économie ménagère à base communautaire.

"L'Agenda 21 de la Chine: Le Livre Blanc sur la Population, l'Environnement et le Développement de la Chine au XXIème siècle" mérite une mention spéciale. Ce document qui a été adopté par le Conseil d'Etat en mars 1994, fait de la Chine l'un des premiers pays "industrialisés" à promulguer un plan national détaillé en faveur d'un développement viable, à la suite du Sommet Mondial de Rio en 1992.

#### 5.1.i. Mexique -

La Commission Nationale pour l'Eau (CNA), une entité autonome et décentralisée dépendant du Secrétariat à l'Environnement, aux Ressources Naturelles et à la Pêche (SEMARNAP) est l'institution gouvernementale clé, responsable de la planification, de l'administration et des finances (à l'échelon fédéral), de la délivrance d'autorisations ainsi que de la mise en application et des pouvoirs réglementaires concernant les ressources en eau, sur une base holistique.

La structure et les vastes responsabilités du SEMARNAP en matière d'environnement et de ressources naturelles est le contrepoint, dans l'optique des institutions gouvernementales, à une planification intégrée, une gestion et une réalisation efficaces. Par ailleurs, le cadre politique nécessaire à la gestion des bassins hydrologiques implique non seulement une approche intégrée des ressources en eau mais aussi une intégration plus poussée aux ressources naturelles. A noter qu'une décision a été prise pour adopter l'approche basée sur une gestion de bassin.

Le Mexique a entièrement décentralisé les responsabilités, tant en matière d'approvisionnement en eau que d'assainissement, et les a déléguées aux gouvernements locaux. Le rôle de la CNA se situe, par conséquent, dans une période transitoire, les

tâches de réalisation étant progressivement abandonnées ou transférées, à l'exception de quelques projets importants d'intérêt national.

#### **5.1.j. Brésil -**

La croissance rapide de la population urbaine et l'absence d'une planification de l'utilisation des terres dans les régions urbaines ont contribué à la précarité des installations, caractérisée par l'absence ou l'inefficacité de systèmes d'approvisionnement en eau, d'assainissement et de drainage, de collecte de déchets solides, de traitement des eaux usées, par des revenus faibles et par la prévalence de communautés à forte densité de squatters. Tous ces facteurs ont, parmi d'autres, contribué à contaminer les eaux superficielles et souterraines. La crise économique qui touche le pays (s'ajoutant à l'inefficacité des systèmes conventionnels mis en oeuvre pour atteindre les pauvres) a encouragé l'élaboration de solutions de substitution peu dispendieuses, telles que l'approche condominiale de l'assainissement et une approche intégrée d'une infrastructure urbaine à bas prix, actuellement en cours de réalisation.

Depuis 1995, l'intégration d'une gestion des ressources en eau a gagné du terrain, avec la création du Secrétariat National pour les Ressources en Eau (NSWR). Ce secrétariat propose des directives pour la réalisation, par exemple une coordination entre les trois niveaux du gouvernement, une décentralisation des activités, l'encouragement d'une coopération institutionnelle et financière parmi les utilisateurs, ainsi qu'une incitation à la participation des communautés.

#### **5.1.k. Jordanie -**

Pour ce qui est de la disponibilité des ressources en eau, la Jordanie est confrontée à une pénurie absolue, la demande actuelle étant supérieure de 25 pour cent à l'offre. Alors que l'emploi agricole des ressources en eau disponibles est de 73 pour cent, l'hypothèse de travail est que l'usage municipal, y compris les ménages, et industriel va augmenter pour passer de 26 à 55 pour cent de la disponibilité de l'eau en l'an 2005.

La situation et les perspectives dépeintes ci-dessus exigent une utilisation optimale et intégrée des ressources et du potentiel connu, ce qui va impliquer d'importantes concessions, dans un futur immédiat, certaines étant déjà en cours, entre l'affectation de



l'eau à des fins d'irrigation et la priorité donnée à l'emploi domestique, commercial et industriel, reflétant des facteurs sociaux et une certaine valeur ajoutée. La première priorité reconnue est le renforcement de la politique sectorielle, à la fois en terme de formulation et de planification, par une intégration efficace de la gestion des ressources en eau. Cette démarche implique également un processus participatif renforcé, comportant l'introduction d'un mécanisme d'implication des "utilisateurs", référence étant faite à l'utilisation rationnelle et à la préservation de l'eau. Priorité est donnée également à l'implication du secteur privé, combinée à un recouvrement intégral des coûts. En ce qui concerne la privatisation, la priorité concerne, sur une base de concession, la fourniture de services d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées au grand Aman qui représente quelque 80 pour cent de l'ensemble de la population jordanienne.

## **5.2 PROBLEMES GENERIQUES SOULEVES LORS DES VISITES DE PAYS**

Le chapitre qui suit est un bref résumé des problèmes génériques, abordés lors des visites aux onze pays:

### **5.2.a. Population concernée par les installations d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement**

Lorsqu'on examine les informations issues des visites, on constate de toute évidence un effort considérable entrepris à l'heure actuelle pour relever le niveau des services d'approvisionnement en eau potable et, dans une moindre mesure, d'assainissement. Cette observation s'applique à la fois aux populations urbaines et aux populations rurales. Il est nécessaire, toutefois, de souligner deux éléments essentiels.

Pour ce qui est de l'eau potable, d'importantes parties de programmes de soutien concernent des situations où l'on réhabilite et rénove les systèmes d'approvisionnement antérieurs, souvent après des périodes de service limitées. Apparemment, la maintenance d'installations, un thème qui doit être abordé avec la population concernée, pose fréquemment un problème de poids.

En ce qui concerne l'assainissement, cet aspect ne semble pas être d'une importance extrême, ni pour la population ni pour les autorités, dans bon nombre de pays ou de régions. L'incidence négative que cette attitude peut avoir sur la santé des êtres

humains et sur la qualité des ressources en eau, y compris les sources d'eau potable, n'est pas toujours entièrement perçue.

#### 5.2.b. Approches participatives

Le thème de l'approche participative est considéré comme un sujet très important dans la plupart des pays. Impliquer les populations, en tant que bénéficiaires, à la fois dans les régions rurales et urbaines, les sensibiliser et les mobiliser en vue d'un approvisionnement en eau destinée à différents types d'emploi, y compris l'eau potable et l'irrigation, semble être la voie commune sur laquelle les pays se sont engagés. Cette tendance pourrait être renforcée si ces bénéficiaires n'étaient pas uniquement consultés mais également impliqués dans la prise de décisions réelle concernant les problèmes, tels que le niveau de l'approvisionnement, la maintenance et la tarification.

#### 5.2.c. Gestion des ressources en eau et approche intégrée

La nécessité d'une approche intégrée de la gestion des ressources en eau, englobant tous les principaux emplois de l'eau potable, est à l'heure actuelle largement reconnue. Plusieurs pays font état de mesures concrètes, prises pour instaurer ou remettre en vigueur des structures ou des institutions chargées de remplir cette tâche, à la fois au niveau national et régional et à l'échelle des bassins fluviaux (p.ex. Indonésie, Mexique, Philippines). Dans un même temps, les approches réellement efficaces exigent fréquemment une action institutionnelle fondamentale, avec un transfert de responsabilités entre les agences gouvernementales et des mécanismes mis en oeuvre pour améliorer la prise de décisions. D'importantes améliorations restent encore à apporter sur ce point.

La gestion de bassins d'eau, à la fois régionale et, si la situation le permet, transfrontalière (notamment en Namibie et en Tanzanie), est considérée comme un élément indispensable de cette approche.

#### 5.2.d. Partenariat

Bon nombre de pays sont en train de décentraliser ou ont récemment décentralisé les responsabilités quant à l'approvisionnement en eau et/ou l'assainissement, en les déléguant à des gouvernements locaux ou des organismes indépendants, quelquefois à des entités du secteur privé. Certains pays ont créé ou envisagent de créer des organismes d'autorité

publique ou consultatifs, faisant participer les différents utilisateurs en leur proposant un intérêt-clé dans la gestion des ressources en eau.

#### 5.2.e. Recouvrement des frais engagés et tarification

Bien que la politique officielle de nombreux pays consiste à mettre en place des systèmes de recouvrement intégral des dépenses, incluant non seulement les coûts d'exploitation et de maintenance, mais aussi les frais d'investissement et de remplacement futur de l'infrastructure, il s'avère en réalité, dans bon nombre de pays, que même le recouvrement intégral des frais d'exploitation et de maintenance n'est pas encore en application. Cette situation a une incidence négative sur de nombreux aspects liés à l'approvisionnement en eau ou à l'assainissement, parmi lesquels l'efficacité des opérations, et les transferts anticipés à des organismes plus autonomes sont fréquents.

Seul un petit nombre de pays, malgré les implications budgétaires et financières, semble avoir immédiatement reconnu la nécessité d'ajuster les tarifs afin d'aboutir à une répartition et à une consommation optimales de l'eau et à un système de recouvrement intégral des coûts, y compris des coûts d'investissement. Cette situation semble être en contradiction avec l'important engagement constaté dans les pays en matière d'indépendance financière des installations et de privatisation.

#### 5.2.f. Gestion de la demande

Il est encourageant de voir que, même dans de grandes villes enregistrant une croissance très rapide, une certaine forme d'approvisionnement en eau organisé est fréquemment disponible dans des quartiers récents, y compris les quartiers de squatters. Toutefois, cette situation n'est pas souvent le fait d'une planification de la demande anticipée. En règle générale, les pays ne sont pas en mesure de cerner véritablement la demande des utilisateurs, des populations ou du secteur industriel, que ce soit à court ou à long terme.

#### 5.2.g. Echanges et utilisation des informations

Bon nombre de pays font état d'un manque considérable d'informations se rapportant à des aspects essentiels de l'utilisation de l'eau, tels que la consommation réelle des différents utilisateurs, la situation et les tendances en termes de qualité et de quantité des principales ressources. Les pays indiquent fréquemment collecter des informations de support, mais ces dernières ne sont ni résumées d'une manière systématique ni disponibles

dans le cadre d'une planification globale ou d'une action correctrice.

#### 5.2.h. Constitution de capacités

En même temps que la décentralisation et la délégation de responsabilités à des autorités locales, certains pays relatent un soutien considérable apporté à la création de capacités, afin de permettre la réalisation appropriée de projets aux niveaux locaux (notamment les Philippines). D'autres pays mentionnent différents types de formation liés au contrôle local de la qualité de l'eau et à son incidence sur la santé. Aucune information quantitative n'a pu être obtenue en ce qui concerne l'efficacité globale, mais plusieurs pays ont demandé des activités de suivi dans ce domaine.

#### 5.2.i. Technologie

Nous avons enregistré quelques exemples intéressants du rôle joué par la technologie. Certains pays (Namibie, Brésil) disposent de systèmes efficaces pour épurer, recycler et réutiliser les eaux usées. D'autres ont mis en place des systèmes de réseaux/systèmes de distribution doubles pour différentes qualités d'eau, en fonction de l'emploi envisagé.

Des expériences en matière de collecte d'eau sont réalisées dans certains pays (Jordanie). D'un autre côté, des exemples ont été fournis de situations où la technologie retenue par le donateur n'est pas forcément adaptée aux situations locales, que ce soit au niveau de la forme d'acceptation ou de la disponibilité de pièces détachées et des possibilités de réparation.

#### 5.2.j. Rôle de bureaux de soutien externes

Alors que les dirigeants de la majorité des pays ont fait savoir qu'ils étaient en principe satisfaits du soutien apporté par les bureaux et agences externes, certains pays ont souligné le manque de conformité entre ces bureaux et les politiques et stratégies des gouvernements. Parmi les problèmes rebattus et fréquemment mentionnés, citons tout particulièrement les transactions directes des donateurs avec les communautés bénéficiaires, le court-circuitage des mécanismes du gouvernement central pour la gestion de programmes, le matériel (technologie) non adapté qui ne pouvait ni servir ni être réparé dans le pays, les délais serrés impartis pour l'apport du soutien par les bureaux externes, et qui ne prennent pas suffisamment en compte de tels problèmes de "logiciel" compte tenu du temps nécessaire à la mobilisation et à la sensibilisation d'une

communauté, les options technologiques ou les niveaux de services imposés par les donateurs (p.ex. pompes à main) qui, arbitrairement, ne tiennent pas compte des priorités exprimées par les communautés en matière de niveaux de services, malgré les garanties qu'elles fournissent sur leur disposition et leur capacité à payer.

Il a été, par ailleurs, intéressant de noter des réclamations, venant tout particulièrement de représentants de bureaux externes, en rapport avec leurs propres entrées de données, sur le manque de consultation concernant les activités, et qui entraîne des redondances ou des incohérences au niveau de l'apport de soutien aux gouvernements.

#### 5.2.k.      Agenda 21

La préparation programmée d'un Plan National sur l'Agenda 21 a encouragé, dans plusieurs pays, la participation au processus de révision de l'Agenda 21 de la CNUSD, et a renforcé le rôle et la transparence du GCEP sous les auspices duquel le plan a été préparé, et constitue une actualisation nécessaire des Stratégies Nationales en matière d'Environnement (notamment en Chine, en Jordanie, au Mexique et en Ouzbékistan).

## 6. RESULTATS ET CONCLUSIONS

Le présent chapitre résume les principaux sujets et résultats traités dans le cadre et issus des questionnaires et des visites de pays, complétés le cas échéant par des informations publiées, issues du contrôle mondial de l'avancement des activités relatives à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement, entrepris par l'UNICEF et l'Organisation mondiale de la santé.

### 6.1 Généralités

Depuis le Sommet Mondial de Rio de Janeiro en juin 1992 et la Conférence des ministres de Noordwijk en 1994, les pays ont fait preuve d'une sensibilisation croissante aux problèmes se rapportant à l'eau, et aux solutions à y apporter. Il existe néanmoins un contraste frappant entre les progrès considérables enregistrés au niveau de l'extension des services d'approvisionnement en eau, comparés à une forte augmentation annuelle du nombre de personnes n'ayant aucun accès à des services d'assainissement propres. Le manque d'intérêt témoigné à l'assainissement et au traitement des eaux usées porte déjà préjudice à la santé publique et à l'environnement, menaçant l'avenir des ressources en eau potable et faisant peser des contraintes sur la croissance économique. Faire faire machine arrière à cette tendance destructrice doit s'inscrire dans les priorités absolues, si l'on souhaite réaliser les objectifs d'un approvisionnement en eau et d'un assainissement ainsi que d'un développement viable à l'échelle mondiale.

L'évaluation par anticipation a révélé bon nombre de développements positifs ouvrant la voie à des progrès futurs, mais aussi la nécessité de déplacer les accents dans certains secteurs critiques. En particulier:

a. Malgré une croissance démographique rapide, tout particulièrement dans les grandes villes, une extension considérable a été enregistrée au niveau des services d'approvisionnement en eau, à la fois dans les régions urbaines et rurales. Les informations recueillies par le biais du Programme de Contrôle de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, élaboré conjointement par l'OMS et l'UNICEF, montrent que 780 millions de personnes dans le tiers monde ont obtenu l'accès à des services

d'approvisionnement en eau améliorés, au cours des quatre années de 1990 à 1994, faisant passer ainsi le champ d'application de 61% à 75%. En admettant que l'évolution reste la même jusqu'à la fin du siècle, ce pourcentage passerait à 85%, pas encore l'objectif d'une couverture mondiale, mais avec un nombre de personnes n'ayant aucun accès à une eau saine réduit de moitié en dix ans, soit de 1,6 milliards à 750 millions. Une impulsion supplémentaire et une répétition à une échelle plus large d'approches fructueuses pourraient améliorer ces prévisions. A noter que ces données ne fournissent aucune information sur le degré d'utilisation effective et réelle des installations.

b. Le secteur couvert par l'assainissement a perdu du terrain au cours des quatre années, pour passer de 36% en 1990 à 34% en 1994. En d'autres termes, 2,9 milliards de personnes ne disposaient d'aucun service d'assainissement/d'hygiène à la fin de l'année 1994, soit 270 millions de plus qu'en 1990. Une stagnation similaire à la fin du siècle augmenterait le nombre des personnes non desservies pour le faire passer à un chiffre déplorable de 3,3 milliards, soit plus de deux-tiers de la population du tiers monde.

Approvisionnement en eau

Assainissement

Population (milliards)

Population desservie

Population non desservie

Champ d'application de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement entre 1990 et 1994 et prévisions pour l'an 2000

(Source: Rapport de Contrôle du Secteur de l'Approvisionnement en Eau et de l'Assainissement (OMS, Genève, 1996)

c. On remarque une nette tendance des gouvernements à déléguer les responsabilités en matière de gestion des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement, à des organisations ou des gouvernements locaux, intéressant ainsi les bénéficiaires à la prise de décisions. Cette tendance est combinée à d'importants efforts entrepris pour fournir des outils appropriés à l'équipement d'agences à tous les niveaux, leur permettant ainsi de faire face à ces responsabilités.

d. Bon nombre de pays concentrent actuellement leurs efforts sur la réalisation d'une approche plus intégrée de la gestion des ressources en eau potable, fréquemment associée à des tentatives pour intéresser les différents utilisateurs à chaque stade de la planification et de la prise de décisions.

e. Des indices montrent que le bassin hydrographique (bassin fluvial ou zone aquifère) est de plus en plus souvent reconnu comme l'unité de gestion optimale, en vue d'une approche intégrée de la gestion des ressources en eau, à la fois à l'échelle nationale et internationale. Les approches s'appuyant sur le concept du bassin sont mises progressivement en pratique, bien qu'elles continuent à poser des défis institutionnels et politiques considérables.

f. Depuis toujours, l'eau est considérée comme un bien social. Elle est de plus en plus considérée également comme un bien économique, pour lequel il est nécessaire de payer des redevances équitables. Des politiques sont mises progressivement en oeuvre pour transposer ce principe dans la pratique réelle, bien qu'elles se limitent, dans de nombreux pays, à un recouvrement des frais d'exploitation et de maintenance.

Bien que la présente analyse fasse état d'un grand nombre de développements positifs, ces derniers n'ont pas été en mesure jusqu'à présent de compenser la dégradation incessante des ressources en eau potable, à la fois en termes de quantité et de qualité. Nombreux sont les pays et régions qui connaissent un épuisement spectaculaire et irrémédiable des nappes phréatiques, alors que bon nombre de grands fleuves voient leur niveau d'eau en baisse considérable à certaines époques de l'année. En ce qui concerne toutes les ressources en eau, y compris les eaux côtières, nombreuses sont les régions dans le monde qui connaissent une baisse de qualité continue, quelquefois alarmante.

## **6.2 Réalisation du Programme d'Action**

Afin de permettre une comparaison avec le Programme d'Action convenu à l'occasion de la Conférence des ministres sur l'Eau Potable et l'Assainissement de l'Environnement, organisée à Noordwijk en 1994, et approuvé lors de la deuxième session de la CSD (Commission for Sustainable Development) en juin 1994, les mêmes titres de chapitre et



les mêmes désignations sont utilisés pour présenter les conclusions détaillées de l'évaluation par anticipation:

1. L'eau et les hommes - susciter un partenariat et un changement de comportement

a. La plupart des pays sont en train de mettre des politiques en oeuvre pour intéresser les différents utilisateurs à la gestion des ressources en eau, aux niveaux appropriés. Une plus grande sensibilisation de l'opinion publique et une mobilisation sociale plus soutenue sont quelquefois combinées à une participation des populations concernées à la prise de décisions. Bien que la plupart des exemples se réfèrent à la participation active - en réalité pro-active - des populations rurales, utilisant ainsi l'approvisionnement en eau et l'assainissement comme un point d'entrée pour le développement et l'amélioration de la communauté, d'autres exemples d'un genre similaire sont encourageants dans les régions urbaines. Dans la plupart des cas, toutefois, le champ d'action est limité à l'approvisionnement en eau, l'accent n'étant pas ou que peu mis sur l'assainissement.

b. La participation est en voie d'extension, l'objectif étant d'impliquer tous les utilisateurs. Ces derniers vont au-delà de l'état et du gouvernement et ses institutions, et englobent tous les acteurs de la société, qui contribuent à ou sont concernés par une certaine activité. Dans de nombreux pays, la mise en place d'un mécanisme ou d'une tribune où tous les acteurs d'un pays peuvent dialoguer et se répondre "à un niveau d'égalité", devient un impératif pour communiquer une certaine politique et avoir un retour d'écoute mesuré et objectif. Malgré cela, la commercialisation et l'édification d'un soutien public pour des questions telles que la tarification, la privatisation et une approche intégrée de la gestion des ressources en eau, n'ont pas reçu jusqu'ici une attention suffisante.

c. L'accès à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement est très nettement lié à d'autres problèmes se rapportant au développement de la communauté et à la constitution de communautés autonomes, parmi lesquels les droits à l'eau, l'accès au crédit, les baux à long terme, les perspectives réelles de production de revenus. Tous ces points sont consignés dans des programmes dans plusieurs pays, à la fois en ce qui concerne les régions rurales et urbaines.

d. L'intégration de modes traditionnels d'organisation d'une société locale, comprenant des structures hiérarchiques ancrées dans les traditions de la communauté - les organismes locaux dits "à auto-administration" - est considérée comme un moyen utile d'atteindre les groupes de population et, de ce fait, de promouvoir la mobilisation sociale et la participation des communautés.

e. Les signes d'un échange systématique d'expérience, en tant que partie intégrante d'un processus d'apprentissage mutuel, sont très rares, tant à l'échelle régionale qu'interrégionale.

## 2. L'eau, la santé et l'environnement - intégrer la politique en matière d'eau

a. La plupart des pays ont approuvé ou prennent activement en considération la gestion intégrée des ressources en eau par le biais d'une approche basée sur un bassin hydrographique, et sont en train d'étudier ou de mettre en pratique les dispositifs institutionnels nécessaires. A noter également, dans ce contexte, que plusieurs pays sont d'avis qu'il est indispensable d'abandonner le concept restrictif de ressources en eau, pour considérer un contexte plus exhaustif de ressources naturelles.

Afin de rendre la gestion intégrée des ressources en eau pleinement efficace, les pays ont mentionné la nécessité de créer une agence directrice, munie d'une autorité formelle et effective et titulaire d'une position appropriée au sein de la structure gouvernementale centrale.

b. Bon nombre de pays considèrent que l'assainissement de l'environnement est une moins grande priorité que l'approvisionnement en eau, à la fois en termes de politique et d'investissement. Cette attitude semble particulièrement surprenante dans des pays confrontés à des problèmes de rareté d'eau, ce qui est à l'origine, dans une large mesure, d'une dégradation importante de la qualité de l'eau, due à une augmentation des décharges d'effluents non contrôlées. Cependant, le degré de priorité d'un traitement des eaux usées semble augmenter lorsque les niveaux de pollution ont une incidence sur des impératifs économiques, tels que les revenus d'exportation.

c. Il manque encore, dans une majorité de pays, une approche intégrée de la politique et

de la gestion, en rapport avec les déchets solides et liquides (y compris les déchets dangereux) et le problème qui s'y rapporte, du drainage des eaux superficielles.

d. Bien qu'un certain nombre de pays soient confrontés à des pénuries d'eau, entraînant quelquefois des livraisons intermittentes, à une ou deux exceptions notables près, une attention peu soutenue est apportée à l'introduction ou à la réintroduction de sources non-conventionnelles d'approvisionnement en eau, telles que la collecte d'eau ou le recyclage et la réutilisation d'eaux usées.

e. La plupart des pays disposent de systèmes pour contrôler la qualité et la quantité des ressources en eau potable. Néanmoins, les informations ne sont souvent pas disponibles de manière systématique et ne sont d'habitude pas utilisées pour la planification et la prise de décisions.

### 3. L'eau et les institutions - organiser la prestation de services

a. La plupart des pays ont décentralisé la gestion de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, faisant simultanément évoluer le rôle du gouvernement, qui n'est plus de fournir de l'eau mais de faciliter son approvisionnement. La privatisation d'installations ou, tout du moins, leur transformation en organisations autonomes sur le plan de la gestion et des finances, est devenue une préférence.

b. Les pays ont très nettement fait savoir que la mise en application de politiques est probablement le point le plus faible de la réalisation, à la fois pour le gouvernement central et pour les gouvernements locaux. Ce phénomène peut être dû à l'insuffisance de coopération entre les différentes agences impliquées ou au manque de mobilisation sociale et de création de capacités à fournir les outils nécessaires.

c. La disponibilité d'informations sur les ressources en eau est un élément essentiel pour la planification et la réalisation de stratégies et de programmes. L'absence d'informations fiables sur les sources, la disponibilité de l'offre et l'utilisation ainsi que sur la qualité de l'eau, limite les possibilités d'une gestion de la demande en eau, assortie à une affectation efficace et équitable de l'eau entre les différentes utilisations concurrentes et consécutives.

Un certain nombre de pays a souligné l'importance d'évaluer les ressources en eau, bien que des contraintes financières et techniques viennent freiner une mise en oeuvre effective.

d. Dans la majorité des pays, les fonctionnaires du gouvernement soulignent l'insuffisance des échanges de données et du travail en réseau, à la fois à l'échelle régionale et internationale.

e. Des organisations non-gouvernementales jouent des rôles importants à différents niveaux, en rapport avec la mobilisation sociale, pour la formation de représentants locaux ou régionaux en tant que contreparties aux gouvernements ou entités privées, et pour l'échange d'informations à l'intérieur de et entre les pays et régions.

#### 4. L'eau et la mobilisation de moyens financiers - créer un patrimoine pour l'avenir

a. Malgré les implications budgétaires et financières, seuls quelques pays semblent avoir souligné directement la nécessité d'un ajustement des tarifs, en vue d'obtenir une distribution et une consommation d'eau optimales et de garantir un recouvrement intégral des coûts, y compris des frais d'investissement. Cette situation s'avère être en contradiction avec l'engagement perçu dans la plupart des pays quant à l'autonomie financière d'installations et/ou la privatisation.

b. Dans bon nombre de pays, les nombreux "laissés pour compte" n'ayant aucun accès à des services d'approvisionnement en eau semblent indiquer un manque de gestion cohérente des installations et soulignent l'insuffisance d'intérêt porté à l'exploitation et à la maintenance. Cette constatation s'applique également à un manque de focalisation sur une gestion de la demande.

c. Un certain nombre de pays a mis en place des moyens non-conventionnels pour financer et exploiter les installations d'approvisionnement en eau. Dans tous les cas où les opérations menées à bien sont viables (c'est-à-dire que les conditions économiques nécessaires pour durer, sont réunies), des entités semi-autonomes peuvent utiliser des ressources financières privées. Les excellents résultats obtenus dans le secteur de

l'approvisionnement en eau peuvent être appliqués sans complexe à la gestion des déchets liquides.

d. L'approvisionnement en eau s'est avéré être un facteur important, permettant d'accroître les possibilités de revenus, tout particulièrement pour les femmes, dans une petite économie d'échelle urbaine et rurale.

e. La mobilisation de ressources financières pour l'approvisionnement en eau ne s'est pas traduite par des tentatives analogues dans le secteur de l'assainissement.

## 5. L'eau et le monde - encourager un soutien international

a. Les pays sont en principe satisfaits des formes de soutien proposées par les bureaux et agences de soutien externes (ESA). Ils ont cependant fait état d'un manque de conformité entre ces bureaux et agences et les politiques et stratégies des gouvernements. Parmi les problèmes très fréquemment mentionnés, citons tout particulièrement les transactions directes des donateurs avec les communautés bénéficiaires, le court-circuitage des mécanismes du gouvernement central pour la gestion de programmes, le matériel (technologie) non adapté qui ne pouvait ni servir ni être réparé dans le pays, les délais serrés impartis pour l'apport du soutien par les bureaux externes, et qui ne prennent pas suffisamment en compte de tels problèmes de "logiciel" compte tenu du temps nécessaire à la mobilisation et à la sensibilisation d'une communauté, les options technologiques ou les niveaux de services imposés par les donateurs (p.ex. pompes à main) qui ne tiennent pas compte des priorités exprimées par les communautés en matière de niveaux de services, malgré les garanties qu'elles fournissent sur leur disposition et leur capacité à payer. Par ailleurs, des représentants de bureaux externes ont mentionné un manque de consultation concernant les activités, ce qui entraîne des redondances ou des incohérences au niveau de l'apport de soutien au gouvernement.

## 7. RECOMMANDATIONS

L'évaluation par anticipation a constaté une adoption très répandue des principes et des approches contenus dans le Programme d'Action de Noordwijk sur l'Eau Potable et l'Assainissement de l'Environnement, lequel a été approuvé lors de la deuxième session de la CSD (Commission for Sustainable Development) en mai 1994. Cependant, bon nombre de pays donnent encore une priorité trop faible - et ceci est décevant - aux investissements nécessaires pour améliorer l'approvisionnement en eau, et les investissements entrepris dans le secteur de l'assainissement restent même inférieurs. Les niveaux d'investissement actuels sont nettement inférieurs à ceux exigés pour réaliser l'objectif d'une couverture mondiale dans un délai acceptable. Surtout le manque d'intérêt permanent pour l'assainissement constitue une menace croissante pour la santé de l'être humain et entraîne une intensification de la pollution des précieuses ressources en eau potable.

Une analyse de la situation actuelle en matière d'approvisionnement en eau et d'assainissement montre que les gouvernements et les bureaux et agences de soutien externes doivent adopter des stratégies tenant compte de cinq composantes de viabilité fondamentales:

### **- la composante sociale**

L'équité et l'efficacité sont des facteurs essentiels devant être pris en compte pour réaliser les objectifs sociaux que sont l'amélioration de la santé et de la qualité de la vie, l'accent étant mis sur les populations pauvres dans les régions rurales et urbaines. Cette viabilité sociale exige également une sensibilisation de l'opinion publique, une participation à 100% des utilisateurs à la planification et à la gestion de programmes, ainsi que des approches tenant compte des problèmes de genre, garantissent une implication optimale des hommes et des femmes à tous les niveaux de la prise de décisions.

Dans le Programme d'Action de Noordwijk et dans les recommandations détaillées ci-dessous, les questions spécifiques ayant trait à la viabilité sociale sont essentiellement regroupées sous le titre "L'eau et les hommes".

### **- la composante environnementale**

Les insuffisances des systèmes d'approvisionnement en eau, d'assainissement et de traitement des eaux usées ont une incidence destructrice sur l'environnement et les conditions de vie, sur la biodiversité et sur la viabilité à long terme des ressources en eau souterraines et superficielles, destinées à tous les types d'utilisation. La garantie de la viabilité en terme d'environnement implique l'adoption d'une approche intégrée de la gestion des ressources en eau potable et l'utilisation du bassin hydrographique (bassin fluvial ou zone aquifère) comme unité de gestion.

Dans le Programme d'Action de Noordwijk et dans les recommandations détaillées ci-dessous, les questions spécifiques ayant trait à la viabilité environnementale sont essentiellement regroupées sous le titre "L'eau, la santé et l'environnement".

### **- la composante institutionnelle**

Bon nombre d'erreurs constatées dans des programmes antérieurs sur l'approvisionnement en eau et l'assainissement ont trait aux insuffisances du cadre institutionnel. Dans ce contexte, le terme "viabilité institutionnelle" couvre un grand nombre de questions liées. Elle comporte, par exemple, l'environnement législatif, réglementaire et coercitif, dans lequel travaillent les bureaux et agences pour l'eau et l'assainissement. Elle peut également se référer aux mécanismes nécessaires à un travail social en réseau entre les différents utilisateurs, et aux traditions et coutumes sur la base desquelles les décisions sont prises dans les communautés urbaines et rurales. L'approche d'un partenariat, désormais reconnu comme l'élément essentiel d'un progrès assuré, exige un équilibre des forces, tout particulièrement lorsque la décentralisation ou la privatisation sont impliquées, un environnement habilitant d'institutions efficaces, une législation et une réglementation qui touchent tous les niveaux de la société. Dans bon nombre de pays, cette approche requiert d'urgence l'élaboration de programmes visant à créer des capacités institutionnelles et à développer les capacités des ressources humaines parmi tous les utilisateurs.

Dans le Programme d'Action de Noordwijk et dans les recommandations détaillées ci-dessous, les questions spécifiques ayant trait à la viabilité institutionnelle sont essentiellement regroupées sous le titre "L'eau et les institutions".

### **- la composante financière**

Les millions de personnes qui ne bénéficient actuellement pas de services d'approvisionnement en eau et d'assainissement, sont également les plus pauvres à travers le monde. Leur pauvreté s'aggrave avec ce manque de services de base, et l'amélioration des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement constitue un premier pas fondamental vers une production de revenus et une atténuation de la pauvreté, tout particulièrement pour les femmes. L'importante prise de conscience qui a permis de reconnaître l'eau à la fois comme un bien social et économique, exige un tour de force des gouvernements et des agences chargées de la réalisation. En effet, comment donner la priorité à des activités qui permettent aux populations pauvres, non desservies, d'accéder à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement financièrement supportables, tout en garantissant un apport de moyens financiers pour gérer et étendre les services à tout le monde. Les solutions impliquent des principes-clés de recouvrement des coûts, de tarifs variables, de mécanismes innovateurs de mobilisation des ressources et de systèmes de crédit.

Dans le Programme d'Action de Noordwijk et dans les recommandations détaillées ci-dessous, les questions spécifiques ayant trait à la viabilité financière sont essentiellement regroupées sous le titre "L'eau et la mobilisation de moyens financiers".

### **- la composante technique**

Le choix de la technologie et du niveau des services pour différents groupes d'utilisateurs d'eau exerce une influence fondamentale sur la viabilité de systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement. L'héritage de systèmes obsolètes ou ne fonctionnant pas correctement montre indubitablement la nécessité de considérer avec le plus grand soin les problèmes d'ordre technologique. Les technologies sont nombreuses, et il est clair que les pays commencent à tirer les leçons d'erreurs passées et à intéresser désormais étroitement les bénéficiaires à la sélection de technologies appropriées et financièrement supportables. L'implication des utilisateurs est une question-clé, la compatibilité avec les normes nationales en est une autre. Il est également nécessaire de continuer à mettre au point des techniques appropriées, tout particulièrement pour le traitement peu dispendieux des eaux d'égout et des eaux usées et pour un partage des informations, afin de s'assurer que les expériences techniques positives puissent être reproduites ailleurs et adaptées, si



nécessaire.

Les questions se rapportant à la viabilité technique concernent tous les chapitres du Programme d'Action de Noordwijk. Dans les recommandations qui suivent, les questions spécifiques sont regroupées sous les titres "L'eau et les hommes", "L'eau et la mobilisation de moyens financiers" et "L'eau et le monde".

Il est recommandé à la CSD (Commission for Sustainable Development) d'inciter tous les gouvernements à revoir d'urgence leur politique et leurs stratégies en matière de développement de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, et de donner une priorité spéciale aux programmes dont l'objectif est de répondre aux besoins domestiques en assainissement des populations pauvres dans les régions urbaines et rurales. Dans le cadre de cette révision, les pays doivent s'assurer que les politiques et stratégies reflètent de manière appropriée les engagements des gouvernements à la réalisation du Chapitre 18 de l'Agenda 21 et du Programme d'Action convenu à la Conférence ministérielle sur l'Eau Potable et l'Assainissement de l'Environnement, organisée à Noordwijk, Pays-Bas, en mars 1994, et approuvé par la deuxième session de la CSD en mai 1994.

**Les gouvernements doivent tout particulièrement se convaincre du fait que leur politique et leurs stratégies correspondent aux critères suivants:**

### **1. L'EAU ET LES HOMMES**

**Les gouvernements doivent fixer des objectifs réalistes et réalisables pour répondre aux besoins essentiels en eau et en assainissement de leurs populations et ce, à des prix financièrement supportables, par des approches intéressant tous les utilisateurs à la prise de décisions, et adopter une approche de partenariat de la planification, de la réalisation et de la gestion de programmes d'amélioration.**

Les recommandations spécifiques à cet égard sont les suivantes:

a- les gouvernements doivent donner une priorité spéciale aux activités mises en oeuvre pour permettre aux communautés de répondre à leurs besoins de base en assainissement, dans le but à la fois de sauvegarder la santé publique et de protéger la qualité des

ressources en eau potable.

b- une date doit être fixée, à laquelle l'objectif d'un accès universel aux services d'approvisionnement en eau et d'assainissement, devra être réalisé.

c- les responsabilités quant aux services d'approvisionnement en eau et d'assainissement doivent être établies à un niveau aussi proche que possible des bénéficiaires, et ces derniers doivent être intéressés dans la plus grande mesure possible à la prise de décisions, et munis d'équipements dans le cadre de programmes de création de capacités, leur permettant d'accepter et d'endosser la responsabilité quant à l'exploitation, à la maintenance et à l'extension future des services.

d- un usage optimal doit être fait des organismes locaux à auto-administration, lesquels doivent servir de mécanisme efficace de promotion de la mobilisation sociale et de la participation, et ces organismes doivent être impliqués dans la prise de décisions chaque fois qu'une telle implication est réalisable et appropriée.

e- des moyens innovateurs doivent être recherchés pour encourager la collaboration avec les différents partenaires sociaux (p.ex. communautés locales, secteur privé, groupes de femmes, etc.). Ce peut être également des gouvernements facilitant l'organisation d'associations représentatives "d'utilisateurs", pour favoriser un dialogue continu entre le gouvernement, les organismes représentants et la société civile. De telles associations doivent être transparentes et responsables, si elles veulent gagner la confiance des utilisateurs, et il se peut que la création de conseils de membres élus soit un moyen efficace de satisfaire à ce critère.

f- dans le cadre de normes nationales et de réglementations, le choix de technologies d'approvisionnement en eau et d'assainissement ainsi que de niveaux de services pour différentes communautés doit s'appuyer sur une approche participative, impliquant les bénéficiaires, les prestataires de services et le gouvernement, le critère directeur étant la capacité des utilisateurs et leur disposition à payer, et la viabilité à long terme des systèmes retenus.

## **2. L'EAU, LA SANTE ET L'ENVIRONNEMENT**

**La stratégie en matière d'approvisionnement en eau et d'assainissement fait partie d'une stratégie intégrée de gestion de bassins hydrographiques nationaux et internationaux (bassins fluviaux et zones aquifères), dans le cadre de laquelle l'approvisionnement en eau potable et la protection contre la pollution doivent avoir une priorité absolue, appropriée, et toutes les agences sectorielles doivent avoir des objectifs communs visant à garantir la viabilité à long terme des ressources en eau potable, destinées à tous les types d'usage.**

Les recommandations spécifiques à cet égard sont les suivantes:

a- les pays doivent planifier à long terme la disponibilité et l'utilisation des ressources en eau et intégrer cette démarche à leur planification globale d'un développement viable à l'échelle nationale.

b- la gestion intégrée des ressources en eau, en tant que partie d'une approche intégrée des ressources naturelles en général, constitue la base de toute planification de l'utilisation de ces ressources, prenant en compte les stratégies de développement socio-économique des pays.

c- la planification doit tenir compte d'un réapprovisionnement fiable des ressources en eau par le biais du cycle de l'eau, des différentes utilisations compétitives et consécutives de l'eau potable (y compris le recyclage et la réutilisation) et de ses aspects à la fois qualitatifs et quantitatifs, dans la mesure où ils ont une incidence sur les intérêts des utilisateurs tant en amont qu'en aval.

d- la gestion de la demande en eau doit devenir un principe directeur des politiques en matière d'approvisionnement en eau et d'assainissement de l'environnement.

e- le gouvernement doit entreprendre des actions pour sensibiliser l'opinion publique aux effets de la lutte contre la pollution, du traitement des eaux usées et des déchets en général sur la qualité de l'eau et la santé, et encourager les organisations non-

gouvernementales à entreprendre des efforts complémentaires.

### **3. L'EAU ET LES INSTITUTIONS**

**Le cadre institutionnel et législatif, rehaussé, si la situation l'exige, par des initiatives visant à créer des capacités et des programmes axés sur le développement des ressources humaines, doit être en mesure de soutenir les engagements à une gestion intégrée des ressources en eau, une préservation de l'eau et une gestion de la demande, l'intéressement des utilisateurs et une délégation de l'autorité au niveau inférieur approprié.**

Les recommandations spécifiques à cet égard sont les suivantes:

a- des dispositifs institutionnels appropriés doivent être mis en place dans et entre les pays, pour permettre, le cas échéant, la planification et l'utilisation des ressources sur la base d'un bassin hydrographique, en tant que ressource partagée.

b- dans tous les cas où les responsabilités quant aux différents éléments de la gestion du bassin sont partagées entre plusieurs agences (p.ex. autorités locales, services publics, agences autonomes, gouvernement national), le mandat de chaque agence doit être clair et univoque. Il est nécessaire, à chaque niveau d'autorité, d'assigner les responsabilités et les pouvoirs quant aux différents aspects appropriés de la gestion des ressources en eau. Le cadre institutionnel doit prévoir des mécanismes d'affectation des ressources aux différents emplois, de réglementation et de mise en vigueur de normes pour l'extraction de l'eau et la décharge d'eaux usées, de financement et de réalisation des mesures de préservation et de protection de l'eau, et de garantie d'une viabilité financière et environnementale.

c- le cadre institutionnel doit encourager l'approche d'un partenariat parmi tous les utilisateurs, tout en conservant le rôle joué par le gouvernement (faciliter et réglementer les actions) et prévoir des initiatives pour créer des capacités et garantir que tous les utilisateurs, y compris les organisations non-gouvernementales, soient équipés en conséquence pour assumer leurs rôles avec la plus grande efficacité possible.

d- les instituts universitaires nationaux, les établissements de formation et d'autres centres influents d'apprentissage doivent être capables de contribuer à la création de capacités, en intégrant à leurs programmes d'études les principes de base d'une gestion viable des ressources en eau. La création de capacités doit couvrir à la fois les aspects techniques et institutionnels, parmi lesquels également la planification d'une gestion globale des ressources naturelles au niveau central et aux différents niveaux régionaux.

e- les stratégies doivent reconnaître que l'implication du secteur privé dans la prestation et la gestion de services d'approvisionnement en eau et d'assainissement s'est avérée efficace dans bon nombre de pays, mais qu'elle exige une réglementation sévère de la part du gouvernement, une sensibilisation accrue des communautés d'utilisateurs et, si la situation le permet, une éthique professionnelle.

f- la qualité et la quantité des ressources en eau disponibles doivent faire l'objet d'une évaluation précise, et des informations cohérentes sur tous ces paramètres-clés doivent être mises à la disposition de toutes les agences impliquées dans la gestion des ressources en eau.

g- le contrôle régulier et l'analyse des données doivent être systématiques, et permettre une diffusion des informations cohérentes à toutes les agences participant aux programmes de gestion des bassins. Cette démarche peut exiger une extension et/ou une réadaptation des réseaux de contrôle hydrologique et une création de capacités, permettant la mise en place de réseaux d'analyse et de diffusion de données sur la quantité et la qualité de l'eau. Le contrôle doit porter également sur le débit potentiel et les tendances au niveau de la qualité des eaux fluviales et des nappes phréatiques, et s'accompagner d'analyses, de prévisions concernant les tendances futures et d'informations visant à améliorer la gestion, atténuer la sécheresse et gérer la demande.

#### **4. L'EAU ET LA MOBILISATION DE MOYENS FINANCIERS**

**Les investissements en matière d'approvisionnement en eau et d'assainissement doivent être financés de manière à assurer leur viabilité, en faisant appel à des mécanismes de financement innovateurs, en appliquant les principes "c'est**

**l'utilisateur qui paie" et "c'est le pollueur qui paie", en mobilisant toutes les ressources locales possibles et en garantissant un recouvrement optimal des dépenses par le biais de redevances payées par les utilisateurs, tout en garantissant aux populations pauvres, non desservies, un accès à des services financièrement supportables.**

Les recommandations spécifiques à cet égard sont les suivantes:

a- toutes les éventuelles sources nationales de financement des investissements entrepris pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement doivent être étudiées et prises en compte, y compris, par exemple, l'utilisation du marché des obligations, les finances du secteur privé, les emprunts contractés auprès de banques nationales et une plus grande disponibilité de crédits pour les communautés cherchant à mettre en application des programmes d'auto-assistance.

b- les budgets nationaux affectés à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement doivent reconnaître les avantages de tels investissements en termes de production de revenus, d'économies sur les dépenses de santé publique, de productivité accrue et d'atténuation de la pauvreté.

c- étant donné que l'eau est désormais reconnue comme un bien social et économique, il est nécessaire de mettre en place un recouvrement maximal des frais engagés pour l'exploitation et la maintenance, l'investissement et le remplacement de l'infrastructure, en se servant, si nécessaire, de mécanismes innovateurs pour protéger les intérêts des groupes à bas revenus et pour accélérer le processus mis en oeuvre pour réaliser les objectifs d'une couverture universelle.

d- toutes les mesures doivent être prises pour garantir une utilisation efficace des ressources en eau limitées ainsi qu'un approvisionnement et une prestation de services adaptés aux différentes utilisations, quelquefois consécutives, de l'eau (eau potable, agriculture, élevage, industrie, réglementation et contrôle de la qualité afin de protéger la biodiversité, etc.)

e- des principes économiques tout aussi efficaces doivent être appliqués pour tous les emplois de l'eau, y compris une tarification réaliste de l'eau utilisée pour la production agricole, dans l'industrie et pour la protection de la diversité biologique.

f- le gouvernement et les bureaux de soutien externes doivent encourager le transfert de savoir-faire, de connaissances et d'expérience, pour permettre l'application de technologies appropriées et d'approches non-conventionnelles de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, et stimuler leur réalisation.

## **5. L'EAU ET LE MONDE**

**Le soutien apporté par le système des Nations Unies, les agences de soutien externes, les organisations non-gouvernementales, les institutions de financement nationales et internationales, ainsi que des sources publiques ou privées, doit répondre à des priorités arrêtées par le gouvernement, et être utilisé efficacement de manière à assurer la compatibilité avec la politique et les stratégies nationales.**

Les recommandations spécifiques à cet égard sont les suivantes:

a- les agences de soutien externes et les organisations non-gouvernementales doivent travailler en partenariat avec le gouvernement, adopter des approches et des politiques basées sur la gestion intégrée des ressources en eau et fournir un soutien technique et financier à des projets et des programmes conformes à ces approches.

b- la mobilisation de sources de financement nationales et locales doit être le point de départ du financement des investissements nécessaires à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement, le soutien externe devant être utilisé pour compléter et gonfler ces sources et aider à instaurer une autarcie nationale.

c- le gouvernement et les bureaux de soutien externes doivent collaborer pour soutenir activement le transfert et l'échange de connaissances et d'expérience concernant des approches qui se sont avérées être des réussites dans des domaines variés, tels que la technologie, le développement institutionnel, la planification de bassins et la collaboration

intersectorielle, tant à l'échelle nationale qu'internationale, en utilisant les connaissances spécialisées nationales pour aider à transférer et adapter des solutions éprouvées à différents environnements.

d- les gouvernements et les bureaux et agences de soutien externes doivent reconnaître les importants bénéfices sociaux tirés des investissements entrepris pour améliorer l'approvisionnement en eau et l'assainissement, et donner ainsi la priorité à ces investissements dans le cadre des budgets qu'ils affectent au développement social. Citons en exemple les gouvernements et bureaux et agences de soutien externes qui ont adopté l'initiative 20/20 convenue lors du Sommet Social de Copenhague en 1995, pour guider leurs investissements en matière de développement.

e- tenant compte des besoins perçus, à l'échelle nationale, quant à un renforcement des échanges d'informations et du travail en réseau, à la fois sur une base régionale et mondiale, des organismes internationaux tels le Conseil de Collaboration pour l'Approvisionnement en Eau et l'Assainissement (WSSCC), le Conseil pour un Partenariat Mondial en matière d'Eau et le Conseil Mondial de l'Eau, déjà actifs dans ce domaine, doivent donner la priorité nécessaire à ce problème dans leurs futurs programmes.

## **6. RECOMMANDATIONS D'ORDRE GENERAL**

a- la CSD doit chercher à mobiliser le soutien des gouvernements et des bureaux et agences de soutien externes, en vue de dresser un inventaire d'études de cas représentatives d'initiatives positives rencontrées en matière d'approvisionnement en eau et d'assainissement, et conformes au Chapitre 18 de l'Agenda 21.

b- ce soutien doit être recherché également pour la réalisation de projets pilotes tendant à démontrer les cinq composantes de viabilité décrites au début des présentes recommandations (l'UNDP peut être disposée à coordonner cette activité).

c- la CSD doit décider de poursuivre l'évaluation du suivi relatif au Programme d'Action de Noordwijk, de manière à obtenir des rapports mondiaux réguliers sur l'avancement des objectifs arrêtés par le Chapitre 18 de l'Agenda 21. A cet égard, il est proposé d'inviter



les pays à participer au processus d'évaluation.